

Rapport financier et
Etats financiers condensés
non audités du 1^{er} trimestre
clos le 31 mars 2013

**14 mai
2013**

vivendi

VIVENDI

Société anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 7 287 357 407,00 €

Siège Social : 42 avenue de Friedland – 75380 PARIS CEDEX 08

CHIFFRES CLES CONSOLIDES	4
I- RAPPORT FINANCIER POUR LE PREMIER TRIMESTRE 2013	5
1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	5
1.1 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS AU COURS DU 1 ^{ER} TRIMESTRE 2013.....	5
1.2 EVENEMENTS SIGNIFICATIFS INTERVENUS DEPUIS LE 31 MARS 2013.....	6
2 ANALYSE DES RESULTATS	7
2.1 COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE ET COMPTE DE RESULTAT AJUSTE.....	7
2.2 ANALYSE DES RESULTATS.....	8
2.3 PERSPECTIVES 2013.....	9
3 ANALYSE DES FLUX DE TRESORERIE OPERATIONNELS	10
4 ANALYSE DES PERFORMANCES DES METIERS	12
4.1 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER.....	12
4.2 COMMENTAIRES SUR LES PERFORMANCES OPERATIONNELLES DES METIERS.....	12
5 TRESORERIE ET CAPITAUX	16
5.1 SYNTHESE DE L'EXPOSITION DE VIVENDI AUX RISQUES DE CREDIT ET DE LIQUIDITE.....	16
5.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	17
5.3 ANALYSE DE L'EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET.....	18
5.4 NOUVEAUX FINANCEMENTS.....	18
6 DECLARATIONS PROSPECTIVES	19
II- ANNEXES AU RAPPORT FINANCIER : DONNEES FINANCIERES COMPLEMENTAIRES NON AUDITEES	20
1 RESULTAT NET AJUSTE.....	20
2 RECONCILIATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ET DU RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE D'ACTIVISION BLIZZARD.....	21
3 CHIFFRE D'AFFAIRES ET RESULTAT OPERATIONNEL AJUSTE PAR METIER – DONNEES TRIMESTRIELLES 2013 ET 2012.....	23
III- ETATS FINANCIERS CONDENSES DU PREMIER TRIMESTRE CLOS LE 31 MARS 2013	25
COMPTE DE RESULTAT CONDENSE.....	25
TABLEAU DU RESULTAT GLOBAL CONDENSE.....	26
BILAN CONDENSE.....	27
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONDENSES.....	28
TABLEAUX DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONDENSES.....	29
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONDENSES	32
NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION.....	32
NOTE 2 PRINCIPAUX MOUVEMENTS DE PERIMETRE.....	34
NOTE 3 INFORMATION SECTORIELLE.....	35
NOTE 4 COUT DU FINANCEMENT.....	38
NOTE 5 IMPOT.....	38
NOTE 6 RESULTAT PAR ACTION.....	38
NOTE 7 EMPRUNTS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS.....	39
NOTE 8 OPERATIONS AVEC LES PARTIES LIEES.....	41
NOTE 9 ENGAGEMENTS.....	41
NOTE 10 LITIGES.....	41
NOTE 11 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	43
NOTE 12 APPLICATION DE LA NORME IAS 19 AMENDEE.....	44

Chiffres clés consolidés

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercices clos le 31 décembre			
	2013	2012 (a)	2012 (a)	2011	2010	2009
Données consolidées						
Chiffre d'affaires	7 051	7 119	28 994	28 813	28 878	27 132
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (b)	1 344	1 623	5 300	5 860	5 726	5 390
Résultat net, part du groupe	534	699	179	2 681	2 198	830
Résultat net ajusté (ANI) (b)	672	825	2 564	2 952	2 698	2 585
Endettement financier net (b)	13 193	12 455	13 419	12 027	8 073	9 566
Capitaux propres	22 546	22 429	21 291	22 070	28 173	25 988
Dont Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	19 360	19 765	18 325	19 447	24 058	22 017
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels, nets (CFFO avant capex, net)	1 466	1 730	7 872	8 034	8 569	7 799
Investissements industriels, nets (capex, net) (c)	(981)	(2 102)	(4 490)	(3 340)	(3 357)	(2 562)
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO) (b)	485	(372)	3 382	4 694	5 212	5 237
Investissements financiers	(26)	(94)	(1 795)	(636)	(1 397)	(3 050)
Désinvestissements financiers	123	19	239	4 701	1 982	97
Dividendes versés au titre de l'exercice précédent	na* (d)	na*	1 245	1 731	1 721	1 639 (e)
Données par action						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (f)	1 322,5	1 286,7	1 298,9	1 281,4	1 273,8	1 244,7
Résultat net ajusté par action (f)	0,51	0,64	1,97	2,30	2,12	2,08
Nombre d'actions en circulation à la fin de la période (hors titres d'autocontrôle) (f)	1 322,9	1 285,9	1 322,5	1 287,4	1 278,7	1 270,3
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action (f)	14,63	15,37	13,86	15,11	18,81	17,33
Dividende versé au titre de l'exercice précédent par action	na* (d)	na*	1,00	1,40	1,40	1,40

na* non applicable.

Données en millions d'euros, nombre d'actions en millions, données par action en euros.

- Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* – d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel, le résultat net ainsi que les capitaux propres, ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier et à la note 12 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.
- Vivendi considère que le résultat opérationnel ajusté (EBITA), le résultat net ajusté (ANI), l'endettement financier net et les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Chacun de ces indicateurs est défini dans le rapport financier ou à défaut dans son annexe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer à toute autre mesure des performances opérationnelles et financières à caractère strictement comptable, telles que présentées dans les états financiers consolidés et leurs notes annexes, ou citées dans le rapport financier. De plus, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer ces indicateurs de manière différente. Il se peut donc que les indicateurs utilisés par Vivendi ne puissent être directement comparés à ceux d'autres sociétés.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.
- Le dividende au titre de l'exercice 2012 s'élève à 1 euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,3 milliard d'euros payable en numéraire à compter du 17 mai 2013.
- Le dividende distribué au titre de l'exercice 2008 s'est élevé à 1 639 millions d'euros, payé en actions pour 904 millions d'euros (sans incidence sur la trésorerie) et en numéraire pour 735 millions d'euros.
- Afin de refléter l'effet dilutif de l'attribution, le 9 mai 2012, d'une action gratuite pour 30 actions détenues à chaque actionnaire, le nombre d'actions, le résultat net ajusté par action et les capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA par action ont été retraités sur l'ensemble des périodes publiées antérieurement à cette attribution, conformément à la norme IAS 33 - *Résultat par action*.

I- Rapport financier pour le premier trimestre 2013

Notes préliminaires :

Le 13 mai 2013, le présent rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2013 ont été arrêtés par le Directoire après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 13 mai 2013.

Le rapport financier pour le premier trimestre 2013 se lit en complément du rapport financier de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tel qu'il figure dans le Rapport annuel - Document de référence 2012 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2013 (« Document de référence 2012 », pages 168 et suivantes).

1 Événements significatifs

1.1 Événements significatifs intervenus au cours du 1^{er} trimestre 2013

1.1.1 Revue stratégique en cours

Comme ils en ont publiquement et régulièrement informé les actionnaires en 2012 et début 2013, le Directoire et le Conseil de surveillance de Vivendi ont engagé une revue des orientations stratégiques du groupe, marquée par une volonté de renforcement dans les médias et les contenus, ainsi que la maximisation de la valeur des activités télécoms. En particulier, lors de l'Assemblée générale des actionnaires qui s'est tenue le 30 avril 2013, la Direction de Vivendi a indiqué vouloir réaliser une ou deux cessions d'actifs de manière à réduire la dette et restaurer la marge de manœuvre financière du groupe et réfléchir à l'utilisation optimale du produit de ces cessions au profit des actionnaires. Concernant la maximisation de la valeur des activités télécoms, la Direction de Vivendi a précisé les informations suivantes :

- Concernant le groupe Maroc Telecom, Vivendi a reçu le 24 avril 2013 deux offres de reprise engageantes, qu'il est en train d'examiner. A ce stade, aucune décision n'a été prise et il n'existe pas de certitude que cet examen aboutisse à une cession.
- Concernant GVT, après analyse de la valeur de la société et de ses perspectives de développement, il a été décidé que la revue était suspendue. Vivendi continuera à accompagner la croissance significative et rentable de sa filiale brésilienne.
- Enfin, Vivendi a fixé à SFR des objectifs pour se renforcer sur un marché très concurrentiel : politique commerciale agressive, investissements dans la 4G et la fibre, etc. Vivendi évalue maintenant de nouvelles perspectives et étudie tous les scénarios qui lui permettront d'atteindre ses objectifs de développement et de rentabilité. Ainsi, après avoir mis en place la stratégie la plus pertinente pour SFR, Vivendi pourrait décider de procéder à une mise en bourse ultérieure. La décision n'est cependant pas prise et cela ne saurait être réalisé à court terme. La priorité est en effet le renforcement de SFR dans le nouveau contexte concurrentiel.

Compte tenu du degré d'avancement de cette revue stratégique et eu égard à l'incertitude quant au calendrier de la cession éventuelle du groupe Maroc Telecom ou de l'introduction en bourse éventuelle de SFR, aucune activité du groupe ne satisfaisait aux critères de la norme IFRS 5, ni au 31 mars 2013, ni au 13 mai 2013, date du Directoire arrêtant les comptes condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.

L'objectif du Directoire de Vivendi demeure la redynamisation de la valeur de l'action et la croissance du résultat net ajusté par action ainsi que le maintien de la notation de sa dette financière à long terme à BBB (Standard & Poor's et Fitch) / Baa2 (Moody's).

1.1.2 Finalisation de l'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Pour mémoire, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'est élevé à 1 130 millions de livres sterling (1 404 millions d'euros). L'autorisation par la Commission européenne était notamment subordonnée à la cession des labels Parlophone, Now et Mute. Conformément à la norme IFRS 5, Vivendi a classé ces entités en actifs détenus en vue de la vente, à leur valeur de marché (nets des frais de cession), dans le bilan aux 31 mars 2013 et 31 décembre 2012.

Le 7 février 2013, Vivendi et UMG ont annoncé la cession de Parlophone Label Group, pour 484 millions de livres sterling payables en numéraire. Les cessions de Sanctuary, Now et Mute ont en outre été conclues, portant le montant total des cessions à environ 550 millions de livres sterling, nets des frais de cession (soit environ 680 millions d'euros, y compris gains sur les opérations de couverture de change). A

ce jour, la cession de Parlophone Label Group reste soumise à l'approbation des autorités de régulation. Avec ces ventes, Vivendi est en voie de réaliser les exigences des autorités de régulation liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music.

1.1.3 Nouveaux financements

Une présentation détaillée des nouveaux financements mis en place au cours du 1^{er} trimestre 2013 figure en section 5.4 et les échéanciers des emprunts obligataires et bancaires au 31 mars 2013 sont présentés dans la note 7 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.

1.1.4 Autres événements de la période

Distributions aux actionnaires de Vivendi SA et de ses filiales

Dividende proposé par Vivendi SA au titre de l'exercice 2012

Lors de l'Assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 30 avril 2013, les actionnaires de Vivendi ont approuvé la distribution d'un dividende d'un euro par action, représentant une distribution globale d'environ 1,3 milliard d'euros, par prélèvement sur les réserves, payable en numéraire à compter du 17 mai 2013, après détachement du coupon le 14 mai 2013. La contribution additionnelle de 3 % sur les dividendes sera comptabilisée en charges d'impôt lors de la mise en paiement du dividende par Vivendi le 17 mai 2013.

Dividendes distribués par les filiales

Le 7 février 2013, Activision Blizzard a annoncé que son Conseil d'administration avait décidé de proposer aux actionnaires de mettre en paiement un dividende de 0,19 dollar par action, soit environ 130 millions de dollars pour Vivendi. Ce dividende sera versé en numéraire à compter du 15 mai 2013.

Lors de l'Assemblée générale qui s'est tenue le 24 avril 2013, les actionnaires du groupe Maroc Telecom ont approuvé les propositions du Conseil de surveillance relatives à l'affectation du bénéfice distribuable de l'exercice 2012. En conséquence, le dividende a été fixé à 7,4 dirhams par action, représentant environ 3,5 milliards de dirhams pour Vivendi, qui seront versés en numéraire à compter du 3 juin 2013.

Activision Blizzard

Programme de rachat d'actions

Le 2 février 2012, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a autorisé la société à mettre en œuvre un programme de rachat de ses propres actions d'un montant maximal d'un milliard de dollars. Ce programme a expiré le 31 mars 2013, sans être renouvelé.

Au 31 mars 2013, la participation de Vivendi dans Activision Blizzard s'élevait à environ 61,2 % non dilué (contre environ 61,5 % au 31 décembre 2012).

Situation de trésorerie

Au 31 mars 2013, la situation de trésorerie nette d'Activision Blizzard s'élevait à 3 589 millions d'euros (contre 3 290 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le 7 février 2013, le conseil d'administration d'Activision Blizzard a annoncé envisager ou pouvoir envisager, en 2013, des rachats d'actions substantiels, des dividendes, des acquisitions, des accords de licences ou d'autres opérations relevant d'un caractère exceptionnel, éventuellement financés par le recours à de la dette.

SFR

Le 11 mars 2013, SFR a pris acte avec intérêt de l'avis par lequel l'Autorité de la concurrence a affirmé son attachement au modèle de concurrence par les infrastructures, qui suppose que chaque opérateur s'appuie sur son propre réseau, et a indiqué également les conditions dans lesquelles une mutualisation des réseaux serait possible sans remettre en cause le principe de concurrence par les infrastructures.

1.2 Événements significatifs intervenus depuis le 31 mars 2013

Le 24 avril 2013, Vivendi a annoncé avoir reçu deux offres de reprise engageantes pour sa participation de 53,1 % dans le groupe Maroc Telecom. Vivendi est en train d'examiner ces propositions, dans le meilleur intérêt des actionnaires de Vivendi et du groupe Maroc Telecom.

2 Analyse des résultats

2.1 Compte de résultat consolidé et compte de résultat ajusté

	COMPTÉ DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ		COMPTÉ DE RÉSULTAT AJUSTÉ		
	Trimestres clos le 31 mars		Trimestres clos le 31 mars		
	2013	2012 (a)	2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires	7 051	7 119	7 051	7 119	Chiffre d'affaires
Coût des ventes	(3 580)	(3 425)	(3 580)	(3 425)	Coût des ventes
Marge brute	3 471	3 694	3 471	3 694	Marge brute
Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(2 085)	(2 043)	(2 085)	(2 043)	Charges administratives et commerciales hors amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels	(42)	(28)	(42)	(28)	Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(119)	(111)			
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(20)	-			
Autres produits	-	5			
Autres charges	(27)	(22)			
Résultat opérationnel (EBIT)	1 178	1 495	1 344	1 623	Résultat opérationnel ajusté (EBITA)
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	(7)	(19)	(7)	(19)	Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence
Coût du financement	(140)	(139)	(140)	(139)	Coût du financement
Produits perçus des investissements financiers	14	2	14	2	Produits perçus des investissements financiers
Autres produits financiers	42	3			
Autres charges financières	(29)	(28)			
Résultat des activités avant impôt	1 058	1 314	1 211	1 467	Résultat des activités avant impôt ajusté
Impôt sur les résultats	(259)	(371)	(270)	(396)	Impôt sur les résultats
Résultat net des activités	799	943			
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-			
Résultat net	799	943	941	1 071	Résultat net ajusté avant intérêts minoritaires
<i>Dont</i>					<i>Dont</i>
Résultat net, part du groupe	534	699	672	825	Résultat net ajusté
Intérêts minoritaires	265	244	269	246	Intérêts minoritaires
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,40	0,54	0,51	0,64	Résultat net ajusté par action (en euros)
Résultat net, part du groupe dilué par action (en euros)	0,40	0,54	0,51	0,64	Résultat net ajusté dilué par action (en euros)

Données en millions d'euros, sauf données par action.

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel et le résultat net, ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier et à la note 12 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.

2.2 Analyse des résultats

Au premier trimestre 2013, le **résultat net ajusté** est un bénéfice de 672 millions d'euros (0,51 euro par action¹) comparé à un bénéfice de 825 millions d'euros en 2012 (0,64 euro par action¹). Cette diminution de 153 millions d'euros (-18,5 %) s'explique par les principaux éléments suivants :

- -279 millions d'euros proviennent de la diminution du résultat opérationnel ajusté, qui s'élève à 1 344 millions d'euros (contre 1 623 millions d'euros sur la même période en 2012). Cette évolution reflète principalement le recul de SFR (-233 millions d'euros), de Groupe Canal+ (-53 millions d'euros, après la prise en compte des coûts de transition de D8/D17 et de nc+), d'Universal Music Group (-13 millions d'euros, après la prise en compte des coûts de restructuration et des coûts d'intégration d'EMI Recorded Music) et de GVT (-17 millions d'euros, notamment liés à un effet de change défavorable), partiellement compensé par la performance opérationnelle d'Activision Blizzard (+47 millions d'euros) et la stabilité du groupe Maroc Telecom ;
- +12 millions d'euros sont liés à l'évolution de la quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence ;
- -1 million d'euros sont liés à l'augmentation du coût du financement ;
- +12 millions d'euros sont liés à l'augmentation des produits reçus des investissements financiers ;
- +126 millions d'euros sont liés à la diminution de la charge d'impôt sur les résultats. Cette évolution reflète notamment l'incidence du recul du résultat taxable des entités du groupe (+97 millions d'euros), essentiellement dû à SFR ;
- -23 millions d'euros sont liés à l'augmentation de la part des intérêts minoritaires dans le résultat net ajusté.

Analyse des principales lignes du compte de résultat

Le chiffre d'affaires consolidé s'élève à 7 051 millions d'euros, contre 7 119 millions d'euros sur le premier trimestre 2012 (-1,0 % et +0,3 % à taux de change constant). Pour une analyse du chiffre d'affaires par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels sont une charge nette de 42 millions d'euros, contre une charge nette de 28 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, soit une augmentation de 14 millions d'euros. Sur le premier trimestre 2013, ils comprennent notamment les charges de restructuration d'UMG (26 millions d'euros, contre 21 millions d'euros sur le premier trimestre 2012) ainsi que les coûts de transition encourus par Groupe Canal+ dans le cadre de l'acquisition des chaînes de télévision gratuite D8 et D17 en France et du bouquet de télévision payante « n » en Pologne (7 millions d'euros) et les charges liées à l'intégration d'EMI Recorded Music chez UMG (5 millions d'euros).

Le résultat opérationnel ajusté s'élève à 1 344 millions d'euros, contre 1 623 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, soit une diminution de 279 millions d'euros (-17,2 % et -16,1 % à taux de change constant). Pour une analyse du résultat opérationnel ajusté par métier, se reporter à la section 4 du présent rapport financier.

Les amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 119 millions d'euros, contre 111 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, soit une augmentation de 8 millions d'euros (+7,2 %) liée à l'amortissement des droits et catalogues musicaux d'EMI Recorded Music acquis par Universal Music Group le 28 septembre 2012.

Les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises s'élèvent à 20 millions d'euros sur le premier trimestre 2013 et concernent les écarts d'acquisition liés à certains actifs d'Universal Music Group destinés à être cédés.

Les autres charges et produits sont une charge nette de 27 millions d'euros sur le premier trimestre 2013, contre une charge nette de 17 millions d'euros sur le premier trimestre 2012.

Le résultat opérationnel s'élève à 1 178 millions d'euros, contre 1 495 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, soit une diminution de 317 millions d'euros (-21,2 %).

La quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence est une charge de 7 millions d'euros, contre une charge de 19 millions d'euros au premier trimestre 2012.

Le coût du financement s'élève à 140 millions d'euros, contre 139 millions d'euros sur le premier trimestre 2012.

Sur le premier trimestre 2013, les intérêts sur emprunts sont restés stables à 146 millions d'euros (145 millions d'euros sur le premier trimestre 2012). Cette évolution s'explique par l'augmentation de l'encours moyen des emprunts à 17,4 milliards d'euros sur le premier

¹ Pour le calcul du résultat net ajusté par action, se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier.

trimestre 2013 (contre 16,0 milliards d'euros sur le premier trimestre 2012) reflétant essentiellement l'incidence du financement de l'acquisition d'EMI Recorded Music en septembre 2012 (1,4 milliard d'euros) compensé par la baisse du taux d'intérêt moyen de ces emprunts à 3,35 % sur le premier trimestre 2013 (contre 3,63 % sur le premier trimestre 2012).

De leur côté, les produits du placement des excédents de trésorerie sont restés stables à 6 millions d'euros.

Les produits perçus des investissements financiers s'élèvent à 14 millions d'euros sur le premier trimestre 2013, contre 2 millions d'euros sur le premier trimestre 2012.

Les autres charges et produits financiers sont un produit net de 13 millions d'euros, contre une charge nette de 25 millions d'euros sur le premier trimestre 2012. Au premier trimestre 2013, ils comprennent principalement un gain de change de 38 millions d'euros sur l'emprunt en euros de GVT auprès de Vivendi, du fait de l'appréciation du real brésilien, contre une perte de change de 2 millions d'euros sur le premier trimestre 2012.

Dans le résultat net ajusté, l'impôt est une charge nette de 270 millions d'euros sur le premier trimestre 2013, contre une charge nette de 396 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, en diminution de 126 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment l'incidence du recul du résultat taxable des entités du groupe (+97 millions d'euros), essentiellement dû à SFR. Le taux effectif de l'impôt dans le résultat net ajusté s'établit à 22,2 % (contre 26,7 % sur la même période en 2012).

Par ailleurs, **dans le résultat net, l'impôt** est une charge nette de 259 millions d'euros, contre une charge nette de 371 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, en diminution de 112 millions d'euros. Outre les éléments explicatifs de la charge d'impôt dans le résultat net ajusté, cette évolution intègre la variation de l'économie d'impôt différé liée au régime de l'intégration fiscale de Vivendi SA, qui est une charge de 16 millions d'euros sur le premier trimestre 2013 (contre une charge de 6 millions d'euros sur le premier trimestre 2012).

La part du résultat net revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 265 millions d'euros, contre 244 millions d'euros sur le premier trimestre 2012. Cette augmentation de 21 millions d'euros s'explique principalement par l'impact de la performance opérationnelle d'Activision Blizzard (+27 millions d'euros).

La part du résultat net ajusté revenant aux intérêts minoritaires s'élève à 269 millions d'euros, contre 246 millions d'euros sur le premier trimestre 2012. Cette augmentation de 23 millions d'euros s'explique principalement par l'impact de la performance opérationnelle d'Activision Blizzard (+27 millions d'euros).

Sur le premier trimestre 2013, le **résultat net, part du groupe** est un bénéfice de 534 millions d'euros (0,40 euro par action), contre un bénéfice de 699 millions d'euros sur le premier trimestre 2012 (0,54 euro par action), soit une diminution de 165 millions d'euros (-23,6 %).

La réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté est présentée en annexe 1 du présent rapport financier. Cette réconciliation comprend essentiellement les amortissements et les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (-99 millions d'euros après impôts et intérêts minoritaires contre -75 millions d'euros sur le premier trimestre 2012).

2.3 Perspectives 2013

Confrontés à une conjoncture très difficile, les filiales de Vivendi mettent en œuvre les mesures d'adaptation nécessaires. Dans ce contexte, les résultats du premier trimestre 2013 sont conformes aux prévisions et permettent à Vivendi de confirmer les perspectives annuelles de toutes les activités du groupe (se reporter à la section 6 du rapport financier de l'exercice 2012, pages 204 et 205 du Document de référence 2012).

3 Analyse des flux de trésorerie opérationnels

Note préliminaire : Vivendi considère que les flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO), les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) et les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT), mesures à caractère non strictement comptable, sont des indicateurs pertinents des performances opérationnelles et financières du groupe. Ils doivent être considérés comme une information complémentaire qui ne peut se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent dans le tableau des flux de trésorerie de Vivendi, présenté dans les états financiers consolidés du groupe.

Sur le premier trimestre 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels après investissements industriels (CFFO après capex, net) générés par les métiers s'élèvent à 485 millions d'euros (contre un décaissement net de 372 millions d'euros sur le premier trimestre 2012), en amélioration de 857 millions d'euros. Pour mémoire, en 2012, les investissements industriels incluaient l'acquisition par SFR de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les flux nets de trésorerie opérationnels après investissements industriels (CFFO après capex, net) sont en baisse de 208 millions d'euros.

Sur le premier trimestre 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net) générés par les métiers s'élèvent à 1 466 millions d'euros (contre 1 730 millions d'euros sur le premier trimestre 2012), en baisse de 264 millions d'euros. Cette évolution reflète le recul de l'EBITDA, net de la variation du besoin en fonds de roulement (-352 millions d'euros), principalement lié au recul de l'EBITDA de SFR (-228 millions d'euros), partiellement compensé par les performances d'Activision Blizzard. Elle reflète en outre l'augmentation de 22 millions d'euros des dépenses de restructuration payées (43 millions d'euros, contre 21 millions d'euros sur le premier trimestre 2012), compensée par la diminution de 44 millions d'euros des investissements de contenus.

Sur le premier trimestre 2013, les investissements industriels, nets s'élèvent à 981 millions d'euros, contre 2 102 millions d'euros sur la même période en 2012, en baisse de 1 121 millions d'euros, du fait notamment de l'acquisition par SFR en janvier 2012 de fréquences mobiles 4G pour 1 065 millions d'euros. Hors cet impact, les investissements industriels sont en diminution de 56 millions d'euros.

Sur le premier trimestre 2013, les flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT) sont un encaissement net de 240 millions d'euros, contre un décaissement net de 135 millions d'euros sur le premier trimestre 2012, en hausse de 375 millions d'euros. Dans ce montant, l'amélioration du CFFO (+857 millions d'euros) est partiellement compensée par l'évolution défavorable des flux de trésorerie liés aux impôts (-464 millions d'euros). Cette évolution résulte notamment du remboursement reçu au premier trimestre 2012 d'acomptes d'impôts payés en 2011 par des sociétés du groupe d'intégration fiscale de Vivendi SA (530 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars			
	2013	2012 (a)	variation en €	% de variation
Chiffre d'affaires	7 051	7 119	-68	-1,0%
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations	(4 984)	(4 837)	-147	-3,0%
EBITDA	2 067	2 282	-215	-9,4%
Dépenses de restructuration payées	(43)	(21)	-22	x 2,0
Investissements de contenus, nets	4	(96)	+100	na*
<i>Dont investissements de contenus payés</i>	<i>(561)</i>	<i>(605)</i>	<i>+44</i>	<i>+7,3%</i>
<i>recouvrements d'avances / consommation de droits inclus dans l'EBITDA</i>	<i>565</i>	<i>509</i>	<i>+56</i>	<i>+11,0%</i>
Neutralisation de la variation des provisions incluses dans l'EBITDA	(2)	(23)	+21	+91,3%
Autres éléments opérationnels	(18)	-	-18	na*
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(549)	(412)	-137	-33,3%
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 459	1 730	-271	-15,7%
Dividendes reçus de participations non consolidées	7	-	+7	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels avant investissements industriels (CFFO avant capex, net)	1 466	1 730	-264	-15,3%
Investissements industriels, nets (capex, net)	(981)	(2 102)	+1 121	+53,3%
<i>Dont SFR (g)</i>	<i>(485)</i>	<i>(1 588)</i>	<i>+1 103</i>	<i>+69,5%</i>
<i>GVT</i>	<i>(282)</i>	<i>(284)</i>	<i>+2</i>	<i>+0,7%</i>
<i>Groupe Maroc Telecom</i>	<i>(128)</i>	<i>(143)</i>	<i>+15</i>	<i>+10,5%</i>
Flux nets de trésorerie opérationnels (CFFO)	485	(372)	+857	na*
Intérêts nets payés	(140)	(139)	-1	-0,7%
Autres flux liés aux activités financières	(17)	-	-17	na*
Décaissements liés aux activités financières	(157)	(139)	-18	-12,9%
Versement reçu du Trésor public dans le cadre des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	-	536	-536	-100,0%
Autres impôts payés	(88)	(160)	+72	+45,0%
Impôts nets (payés)/encaissés	(88)	376	-464	na*
Flux nets de trésorerie opérationnels après intérêts et impôts (CFAIT)	240	(135)	+375	na*

na* : non applicable.

- Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.
- L'EBITDA, mesure à caractère non strictement comptable, est défini dans la section 4.2 du présent rapport financier.
- Présentés dans les activités opérationnelles du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles telles que présentées dans les activités d'investissement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- Présentés dans les activités de financement du tableau des flux de trésorerie de Vivendi (se référer à la section 5.3).
- En 2012, les investissements industriels de SFR comprenaient notamment l'achat de fréquences 4G pour 1 065 millions d'euros en janvier 2012.

4 Analyse des performances des métiers

4.1 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars			% de variation à taux de change constant
	2013	2012	% de variation	
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	1 286	1 232	+4,4%	+4,3%
Universal Music Group	1 091	961	+13,5%	+15,5%
Activision Blizzard	1 003	894	+12,2%	+13,0%
Médias	3 380	3 087	+9,5%	+10,3%
SFR	2 594	2 927	-11,4%	-11,4%
GVT	438	432	+1,4%	+15,5%
Groupe Maroc Telecom	644	676	-4,7%	-4,6%
Télécoms	3 676	4 035	-8,9%	-7,3%
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(5)	(3)	na*	na*
Total Vivendi	7 051	7 119	-1,0%	+0,3%
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Groupe Canal+	183	236	-22,5%	-22,4%
Universal Music Group	55	68	-19,1%	-18,9%
Activision Blizzard	442	395	+11,9%	+12,9%
Médias	680	699	-2,7%	-2,1%
SFR	328	561	-41,5%	-41,5%
GVT	99	116	-14,7%	-3,1%
Groupe Maroc Telecom	273	273	-	+0,2%
Télécoms	700	950	-26,3%	-24,9%
Holding & Corporate	(22)	(23)	+4,3%	+5,1%
Activités non stratégiques et autres	(14)	(3)	na*	na*
Total Vivendi	1 344	1 623	-17,2%	-16,1%

na* : non applicable.

Nota :

- Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées :
 - chez Groupe Canal+ : D8 et D17 (27 septembre 2012) et « n » (30 novembre 2012) ;
 - chez Universal Music Group : EMI Recorded Music (28 septembre 2012).
- Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* – d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à l'annexe 1 du présent rapport financier.

4.2 Commentaires sur les performances opérationnelles des métiers

Notes préliminaires :

- La Direction évalue la performance des métiers et leur alloue des ressources nécessaires à leur développement en fonction de certains indicateurs de performances opérationnelles, dont notamment le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et l'EBITDA (Earnings Before Interest, Taxes, Depreciation and Amortization), mesures à caractère non strictement comptable.

- La différence entre le résultat opérationnel ajusté (EBITA) et le résultat opérationnel (EBIT) est constituée par l'amortissement des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises, les dépréciations des écarts d'acquisition et autres actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ainsi que les « autres produits » et « autres charges » du résultat opérationnel, tels que définis dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Selon la définition de Vivendi, l'EBITDA correspond au résultat opérationnel ajusté (EBITA) tel que présenté dans le compte de résultat ajusté, avant les amortissements et les dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles, les coûts de restructuration, le résultat de cession d'actifs corporels et incorporels et les autres éléments opérationnels non récurrents (tels qu'ils sont présentés dans le compte de résultat consolidé par secteur opérationnel - se reporter à la note 3 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre 2013).

En outre, il convient de souligner que d'autres sociétés peuvent définir et calculer l'EBITA et l'EBITDA de manière différente de Vivendi. Il se peut donc que ces indicateurs ne puissent pas être directement comparés à ceux d'autres sociétés.

- L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs. Au 31 mars 2013, les pourcentages de détention de Vivendi dans ces métiers sont les suivants : Groupe Canal+ : 100 % (Groupe Canal+ détient 80 % de Canal+ France), Universal Music Group (UMG) : 100 %, Activision Blizzard : 61,2 %, SFR : 100 %, GVT : 100 % et Groupe Maroc Telecom : 53,1 %.

Groupe Canal+

Le chiffre d'affaires de Groupe Canal+ s'élève à 1 286 millions d'euros, en hausse de 4,4 % par rapport au premier trimestre 2012. Cette progression est liée essentiellement à l'intégration des nouvelles activités de la télévision gratuite (D8 et D17) en France et de la plateforme « n » en Pologne². Le contexte économique globalement défavorable se traduit, en revanche, par un marché publicitaire en fort recul.

Fin mars 2013, Groupe Canal+ affiche un portefeuille global en hausse de 285 000 abonnements en un an, grâce aux bonnes performances enregistrées sur les territoires de Canal+ Overseas, particulièrement en Afrique et au Vietnam.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) s'établit à 190 millions d'euros hors coûts de transition de 7 millions d'euros liés à l'intégration des nouvelles activités. L'écart par rapport à mars 2012 s'explique en grande partie par des effets défavorables liés au calendrier de diffusion, différent d'une année sur l'autre, de certains programmes premium (Ligue 1, films et fictions).

Au premier trimestre 2013, Canal+ France a renouvelé son contrat exclusif de diffusion de l'intégralité de la Premier League anglaise. Le groupe a par ailleurs renforcé son offre sportive déjà la plus riche du marché français en obtenant l'exclusivité des droits de la Formule 1. En outre, il a conclu avec HBO un accord de licence portant sur l'intégralité des nouvelles séries produites par la prestigieuse chaîne américaine pour les 5 saisons à venir en France.

La chaîne généraliste gratuite D8 a été relancée avec succès, atteignant 3,2 % de part d'audience en avril 2013 (et un record de 4 % pour la tranche d'âge 25-49 ans). En quelques mois, D8 se classe ainsi à la deuxième place des chaînes de la TNT.

Universal Music Group

Le chiffre d'affaires d'Universal Music Group (UMG) s'élève à 1 091 millions d'euros, en hausse de 13,5 % par rapport au premier trimestre 2012 (+15,5 % à taux de change constant). Il est soutenu par les performances meilleures que prévu des labels d'EMI partiellement compensées par des ventes moins importantes au Japon et par la vente des activités des sociétés VE et Fontana en 2012.

Les ventes numériques représentent 54 % des ventes de musique enregistrée, comparé à 46 % à la même période en 2012.

Parmi les meilleures ventes de musique enregistrée de ce trimestre figurent la bande originale du film « Les Misérables » ainsi que les nouveaux albums de Rihanna, Bon Jovi, Justin Bieber, Lil Wayne, Emeli Sandé, Andrea Bocelli et une compilation de titres des artistes ayant remporté les Grammy Awards 2013.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'UMG s'établit à 55 millions d'euros, en baisse de 19,1 % en raison de coûts de restructuration et d'intégration plus importants ainsi que d'un élément exceptionnel positif, l'année antérieure, relatif à la vente des activités de VE. En excluant les impacts de ces éléments, l'EBITA progresse de 6,2 %, les ventes plus faibles au Japon étant compensées par une gestion active des coûts.

Le groupe confirme être en mesure de réaliser les synergies de plus de 100 millions de livres sterling attendues d'EMI Recorded Music.

² D8/D17 consolidé depuis le 27 septembre 2012 et nc+ consolidé depuis le 30 novembre 2012.

Activision Blizzard

Le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard s'élèvent respectivement à 1 003 millions d'euros, en hausse de 12,2 % (+13,0 % à taux de change constant), et à 442 millions d'euros, en progression de 11,9 % (+12,9 % à taux de change constant) par rapport au premier trimestre 2012. Ces résultats tiennent compte des principes comptables qui requièrent que le chiffre d'affaires et les coûts des ventes associés d'un jeu ayant une composante en ligne soient différés sur la période estimée d'utilisation par le consommateur. Au 31 mars 2013, le solde de la marge opérationnelle différée au bilan progresse de 29 % et s'élève à 739 millions d'euros, contre 573 millions d'euros au 31 mars 2012.

La performance du premier trimestre a été portée par une demande soutenue pour toutes les franchises clés. Les deux premiers jours de sa sortie, *StarCraft II: Heart of the Swarm* a été vendu à environ 1,1 million d'exemplaires au niveau mondial³. En Amérique du Nord et en Europe pris dans leur ensemble, Activision Publishing a été le premier éditeur de jeux vidéo grâce à *Skylanders* et *Call of Duty*, classés numéro un et deux des meilleures ventes⁴. *World of Warcraft* reste le premier jeu massivement multi-joueurs au niveau mondial, avec 8,3 millions d'abonnés⁵.

Durant le trimestre, les revenus numériques de *Call of Duty* ont plus que doublé par rapport à l'année précédente. Activision Blizzard sortira le nouveau *Call of Duty*, intitulé *Call of Duty: Ghosts*, le 5 novembre 2013.

Alors qu'elle a réalisé un excellent début d'année, Activision Blizzard reste prudente pour la suite de l'exercice. Le décalage des sorties de produits concurrents, le lancement décevant de la Wii U, les incertitudes relatives à la prochaine génération de consoles et la baisse des abonnés de *World of Warcraft* tout comme la dégradation persistante de l'économie mondiale la conduisent à se montrer vigilante.

Néanmoins, les résultats du premier trimestre 2013 ayant été supérieurs aux attentes, la prévision d'EBITA annuelle en normes IFRS est relevée à environ 1,15 milliard de dollars.

SFR

Le chiffre d'affaires de SFR s'établit à 2 594 millions d'euros, en diminution de 11,4 % par rapport au premier trimestre 2012, en raison de l'impact des baisses de prix liées au contexte concurrentiel et des diminutions de tarifs imposées par les régulateurs⁶. Hors impact des décisions réglementaires, le chiffre d'affaires recule de 7,3 %.

Le chiffre d'affaires de l'activité mobile⁷ s'inscrit à 1 642 millions d'euros (-17,4 %), en recul de 11,6 % en excluant les baisses de tarifs imposées par les régulateurs.

Les nouvelles offres commerciales lancées en janvier 2013 maintiennent la dynamique amorcée au dernier trimestre 2012. La croissance nette du parc d'abonnés mobiles s'élève à 257 000 abonnés au premier trimestre 2013. Fin mars 2013, le parc d'abonnés mobiles totalise 16,820 millions de clients, en croissance de 3,2 % par rapport à fin mars 2012. Le mix abonnés (pourcentage du nombre d'abonnés dans le parc total de clients) s'établit à 81,2 %, en hausse de 3,0 points par rapport à fin mars 2012. Le parc total de clients mobiles de SFR s'élève à 20,719 millions. La croissance des usages Internet en mobilité se poursuit avec 54 % des clients de SFR équipés de smartphones (43 % à fin mars 2012).

Le chiffre d'affaires de l'activité Internet haut débit et fixe⁷ s'établit à 984 millions d'euros, en recul de 0,7 % et en croissance de 0,7 % en excluant les baisses de tarifs imposées par les régulateurs.

Le parc des clients résidentiels abonnés à l'Internet haut débit s'élève à 5,131 millions à fin mars 2013, en progression de 56 000 clients sur le premier trimestre, avec une accélération des recrutements sur la fibre optique. L'offre quadruple-play (« Multi-Packs de SFR ») compte près de 2 millions de clients à fin mars 2013, soit environ 40 % du parc haut débit.

Conforme à nos attentes, le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de SFR s'établit à 702 millions d'euros, en recul de 24,5 %.

Dans un marché toujours très concurrentiel, SFR a maintenu la compétitivité de ses offres mobiles : lancement de nouvelles « Formules Carrées » simplifiées avec une politique d'accompagnement « sur mesure », renforcement des offres « Red » et actions volontaristes de fidélisation des clients.

³ Selon les estimations internes d'Activision Blizzard en incluant les jouets et accessoires.

⁴ Selon The NPD Group, GfK Chart-Track et les estimations internes d'Activision Blizzard, en incluant les jouets et les accessoires.

⁵ Selon les estimations internes d'Activision Blizzard.

⁶ Baisses tarifaires décidées par les régulateurs :

i) baisse de 33 % des prix régulés de terminaison d'appels mobile intervenue le 1^{er} juillet 2012, puis de 20 % le 1^{er} janvier 2013,

ii) baisse de 33 % des prix des terminaisons d'appels SMS intervenue le 1^{er} juillet 2012,

iii) baisse de tarifs en itinérance mobile le 1^{er} juillet 2012,

iv) baisse de 50 % du prix de la terminaison d'appel fixe le 1^{er} juillet 2012 et de 47 % le 1^{er} janvier 2013.

⁷ Les chiffres d'affaires de l'activité mobile et de l'activité Internet haut-débit et Fixe sont présentés avant élimination des opérations intersegment au sein de SFR.

Parallèlement, SFR poursuit son plan d'adaptation afin de renforcer sa capacité d'investissement dans le très haut débit fixe et mobile. A l'issue du processus de négociation mené avec les instances représentatives du personnel, le plan de départs volontaires a débuté le 11 avril 2013.

SFR continue de déployer activement son réseau 4G : l'objectif est d'avoir un taux de couverture de la population de plus de 30 % à fin 2013. Par ailleurs, SFR a signé début avril avec France Télécom et la région Ile-de-France une déclaration commune portant sur le déploiement de la fibre optique, avec pour objectif de faire bénéficier du très haut débit 100 % des foyers et des entreprises de la région à l'horizon 2020.

GVT

Le chiffre d'affaires de GVT progresse de 15,5 % à taux de change constant (+1,4 % à taux de change réel) par rapport au premier trimestre 2012 pour s'élever à 438 millions d'euros (1 165 millions de reals), du fait d'un ralentissement économique au Brésil et d'une concurrence plus intense. A fin mars 2013, GVT opère dans 142 villes, atteignant 8,838 millions de lignes Télécoms en service, en hausse de 29,5 % par rapport à fin mars 2012.

Le service de télévision payante de GVT rencontre un succès croissant avec un chiffre d'affaires de 38 millions d'euros (103 millions de reals) au premier trimestre 2013. Le parc atteint environ 460 000 abonnés au 31 mars 2013 (x4,1 par rapport à fin mars 2012), soit 20,7 % des clients à l'Internet haut débit.

GVT, dont l'objectif est de constamment innover pour toujours répondre aux besoins de ses clients, a inclus dans son offre un nouveau débit de 25 Mbit/s depuis janvier. A fin mars 2013, 47 % de ses clients ont opté pour des débits supérieurs ou égaux à 15 Mbit/s, comparé à 40 % à fin mars 2012.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) de GVT s'élève à 176 millions d'euros (467 millions de reals), en hausse de 12,6 % à taux de change constant (en baisse de 0,6 % à taux de change réel) et la marge d'EBITDA se maintient au niveau élevé de 40,2 %, et de 42,3 % pour les seules activités Télécoms.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) de GVT atteint 99 millions d'euros (263 millions de reals), en baisse de 3,1 % à taux de change constant (-14,7 % à taux de change réel). Ce recul reflète la hausse anticipée des amortissements liés à la croissance passée des investissements industriels, en particulier dans la télévision payante.

Les investissements industriels de GVT s'établissent à 282 millions d'euros (748 millions de reals), stables par rapport au premier trimestre 2012.

Groupe Maroc Telecom

Le groupe Maroc Telecom réalise un chiffre d'affaires de 644 millions d'euros, en retrait de 4,7 % par rapport au premier trimestre 2012 (-4,6 % à taux de change constant). Le parc du groupe s'établit à près de 34 millions de clients au 31 mars 2013, en forte progression de 14,1 % sur un an grâce à la croissance au Maroc et à la dynamique des filiales africaines (+32 % à près de 14 millions de clients).

Les activités au Maroc génèrent un chiffre d'affaires de 490 millions d'euros, en retrait de 7,4 % (-7,5 % à taux de change constant). Cette baisse résulte de la poursuite du recul des prix dans le mobile, partiellement compensée par la croissance des usages, la nouvelle baisse des tarifs de terminaison d'appel mobile et le recul du chiffre d'affaires de la téléphonie Fixe concurrencée par le mobile.

Les activités des filiales africaines du groupe Maroc Telecom enregistrent une croissance soutenue de leur chiffre d'affaires de 6,5 % (+7,7 % à taux de change constant) à 165 millions d'euros. Cette performance est réalisée malgré une base de comparaison élevée au premier trimestre 2012, notamment au Mali. Elle est permise par la progression importante des parcs mobile (+33 %), l'enrichissement des offres et la stimulation des usages des clients.

Le résultat opérationnel ajusté avant amortissements (EBITDA) du groupe Maroc Telecom reste stable à 379 millions d'euros (+0,2 % à taux de change constant), conduisant à une progression de 2,8 points de la marge d'EBITDA au niveau élevé de 58,9 %. Cette performance est réalisée grâce à la baisse des tarifs de terminaison d'appel vers le mobile, aux importants efforts consentis pour réduire les coûts d'acquisition et à la baisse des coûts opérationnels résultant des plans de départs volontaires réalisés au Maroc et dans les filiales africaines au second semestre 2012.

Le résultat opérationnel ajusté (EBITA) du groupe Maroc Telecom reste stable à 273 millions d'euros (+0,2 % à taux de change constant), en dépit de la légère augmentation de la charge d'amortissement. La marge d'exploitation progresse de 2,0 points pour atteindre 42,4 %.

Holding & Corporate

Le résultat opérationnel ajusté de Holding & Corporate est stable à -22 millions d'euros, contre -23 millions d'euros au premier trimestre 2012.

5 Trésorerie et capitaux

Note préliminaire : Vivendi considère que l'« endettement financier net », agrégat à caractère non strictement comptable, est un indicateur pertinent de la mesure de l'endettement financier du groupe. L'endettement financier net doit être considéré comme une information complémentaire, qui ne peut pas se substituer aux données comptables telles qu'elles figurent au bilan consolidé, ni à toute autre mesure de l'endettement à caractère strictement comptable. La Direction de Vivendi utilise l'endettement financier net dans un but informatif et de planification, ainsi que pour se conformer à certains de ses engagements, en particulier les covenants financiers.

5.1 Synthèse de l'exposition de Vivendi aux risques de crédit et de liquidité

La politique de financement de Vivendi consiste à s'endetter à long terme, principalement sur les marchés obligataires et bancaires, à taux variable ou à taux fixe, en euros ou en dollars, selon les besoins généraux du groupe et en fonction des conditions de marché.

- Les dettes financières à long terme sont essentiellement contractées par Vivendi SA, qui centralise la gestion des financements du groupe, à l'exception d'Activision Blizzard et du groupe Maroc Telecom. Dans ce cadre, en 2013, Vivendi poursuit sa politique de désintermédiation, faisant prioritairement appel au marché obligataire. Il cherche aussi à diversifier sa base d'investisseurs et continue à maintenir la durée moyenne économique de la dette du groupe supérieure à 4 années. Par ailleurs, Vivendi dispose d'un programme EMTN (*Euro Medium Term Notes*) qu'il renouvelle tous les ans auprès de la bourse de Luxembourg afin d'être en mesure de saisir chaque opportunité du marché obligataire euro. Les contreparties bancaires de Vivendi doivent satisfaire certains critères de solidité financière, que reflète leur notation par les agences Standard & Poor's et Moody's. En outre, afin de se conformer aux règles prudentielles des agences de notation en matière de gestion de liquidité, Vivendi a pour politique de refinancer avec un an d'avance, si possible, toute tombée de ligne bancaire ou obligataire. A cet effet, le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.
- Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à Vivendi SA ne contiennent pas de dispositions conditionnant l'octroi du crédit à la notation de sa solidité financière par les agences de notation. Ils contiennent les clauses usuelles de cas de défaut et leur maintien est notamment soumis au respect d'un ratio financier calculé semestriellement. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du groupe autres que Vivendi SA sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Au 31 mars 2013 :

- Le montant des emprunts obligataires du groupe s'élève à 10 938 millions d'euros (contre 10 888 millions d'euros au 31 décembre 2012). La dette obligataire représente 61,6 % des emprunts au bilan du groupe (contre 61,5 % au 31 décembre 2012).
- Le montant total des lignes de crédit confirmées du groupe s'élève à 9 045 millions d'euros (contre 9 039 millions d'euros au 31 décembre 2012). Le montant total des lignes de crédit du groupe ni tirées ni adossées à des billets de trésorerie s'élève à 3 337 millions d'euros (contre 3 361 millions d'euros au 31 décembre 2012).
- Le montant total des lignes de crédit confirmées de Vivendi SA et SFR s'élève à 8 340 millions d'euros au 31 mars 2013 (inchangé par rapport au 31 décembre 2012) et comprend 2 600 millions d'euros de lignes disponibles en valeur jour (« *swinglines* »). La maturité de l'ensemble de ces lignes est supérieure à 1 an. Ces lignes sont tirées à hauteur de 2 145 millions d'euros au 31 mars 2013. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire à hauteur de 2 992 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3 203 millions d'euros.
- La part à court terme des emprunts comprend principalement les billets de trésorerie émis (2 992 millions d'euros) et les emprunts obligataires dont l'échéance est inférieure à 1 an (1 594 millions d'euros). La durée moyenne économique de la dette du groupe s'élève à 4,5 années (contre 4,4 années au 31 décembre 2012).

Le 4 mars 2013, l'agence de notation Moody's a réaffirmé la notation de la dette à long terme Baa2 de Vivendi, en précisant l'avoir placée en perspective négative.

Une lettre de crédit d'un montant de 975 millions d'euros a été émise le 4 mars 2013 dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media. Cet engagement financier hors-bilan est sans impact sur la dette nette de Vivendi.

Au 13 mai 2013, date de la réunion du Directoire de Vivendi arrêtant les comptes du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013, Vivendi SA et SFR disposent de 8 340 millions d'euros de lignes de crédit confirmées, tirées à hauteur de 300 millions d'euros. Compte tenu des billets de trésorerie émis à cette date et adossés aux lignes de crédit bancaire pour 4 312 millions d'euros, ces lignes étaient disponibles à hauteur de 3 728 millions d'euros.

5.2 Evolution de l'endettement financier net

Au 31 mars 2013, l'endettement financier net de Vivendi s'élève à 13 193 millions d'euros, contre 13 419 millions d'euros au 31 décembre 2012, soit une diminution de 226 millions d'euros. Cette évolution reflète notamment la génération de trésorerie par les activités opérationnelles des métiers (1 371 millions d'euros), partiellement compensée par les décaissements liés aux investissements industriels (981 millions d'euros) et le coût du financement (140 millions d'euros).

(en millions d'euros)	Se reporter aux notes des états financiers consolidés	31 mars 2013	31 décembre 2012
Emprunts et autres passifs financiers		17 828	17 757
<i>Dont à long terme (a)</i>	7	12 092	12 667
<i>à court terme (a)</i>	7	5 736	5 090
Actifs financiers de gestion de trésorerie (b) (c)		(242)	(301)
Instruments financiers dérivés à l'actif (b)		(132)	(137)
Dépôts en numéraire adossés à des emprunts (b)		(2)	(6)
		17 452	17 313
Trésorerie et équivalents de trésorerie (a)		(4 259)	(3 894)
<i>Dont Activision Blizzard</i>		(3 347)	(2 989)
Endettement financier net		13 193	13 419

- Tels que présentés au bilan consolidé.
- Inclus au bilan consolidé dans les rubriques d'actifs financiers.
- Correspond essentiellement aux bons des agences gouvernementales américaines à plus de trois mois d'échéance d'Activision Blizzard.

(en millions d'euros)	Trésorerie et équivalents de trésorerie	Emprunts et autres éléments financiers (a)	Impact sur l'endettement financier net
Endettement financier net au 31 décembre 2012	(3 894)	17 313	13 419
Flux nets liés aux :			
Activités opérationnelles	(1 371)	-	(1 371)
Activités d'investissement	877	72	949
Activités de financement	171	(10)	161
Effet de change	(42)	77	35
Variation de l'endettement financier net au cours de la période	(365)	139	(226)
Endettement financier net au 31 mars 2013	(4 259)	17 452	13 193

- Les « autres éléments financiers » comprennent les engagements d'achat d'intérêts minoritaires, les instruments financiers dérivés (actifs et passifs), les dépôts en numéraire adossés à des emprunts ainsi que les actifs financiers de gestion de trésorerie.

5.3 Analyse de l'évolution de l'endettement financier net

(en millions d'euros)	Se référer à la section	Sur le premier trimestre 2013		
		Impact sur la trésorerie et équivalents de trésorerie	Impact sur les emprunts et autres éléments financiers	Impact sur l'endettement financier net
Résultat opérationnel	2	(1 178)	-	(1 178)
Retraitements		(826)	-	(826)
Investissements de contenus, nets		(4)	-	(4)
Marge brute d'autofinancement		(2 008)	-	(2 008)
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel		549	-	549
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	3	(1 459)	-	(1 459)
Impôts nets payés	3	88	-	88
Activités opérationnelles	A	(1 371)	-	(1 371)
Investissements financiers				
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise		13	-	13
Augmentation des actifs financiers		13	-	13
Total des investissements financiers		26	-	26
Désinvestissements financiers				
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée		-	1	1
Diminution des actifs financiers		(123)	71	(52)
Total des désinvestissements financiers		(123)	72	(51)
Activités d'investissements financiers		(97)	72	(25)
Dividendes reçus de participations non consolidées		(7)	-	(7)
Activités d'investissement nettes, hors acquisitions/(cessions) d'immobilisations corporelles et incorporelles		(104)	72	(32)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		983	-	983
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(2)	-	(2)
Investissements industriels, nets	3	981	-	981
Activités d'investissement	B	877	72	949
Opérations avec les actionnaires				
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA		(7)	-	(7)
<i>Dont exercice de stock-options par les dirigeants et salariés</i>		(7)	-	(7)
Autres opérations avec les actionnaires		(15)	-	(15)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires		5	-	5
Total des opérations avec les actionnaires		(17)	-	(17)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers				
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme		(2 185)	2 185	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		(2 145)	2 145	-
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme		1 901	(1 901)	-
<i>Dont lignes de crédit bancaire</i>		1 894	(1 894)	-
Remboursement d'emprunts à court terme		492	(492)	-
<i>Dont billets de trésorerie</i>		263	(263)	-
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme		(177)	177	-
Opérations sans incidence sur la trésorerie		-	21	21
Intérêts nets payés	3	140	-	140
Autres flux liés aux activités financières	3	17	-	17
Total des opérations sur les emprunts et autres passifs financiers		188	(10)	178
Activités de financement	C	171	(10)	161
Effet de change	D	(42)	77	35
Variation de l'endettement financier net	A+B+C+D	(365)	139	(226)

5.4 Nouveaux financements

Le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.

Se reporter aux tableaux de la note 7 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013 pour une présentation détaillée des emprunts obligataires et bancaires du groupe au 31 mars 2013.

6 Déclarations prospectives

Le présent rapport contient des déclarations prospectives relatives à la situation financière, aux résultats des opérations, aux métiers, à la stratégie et aux perspectives de Vivendi ainsi qu'aux impacts de certaines opérations. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle de Vivendi, notamment les risques liés à l'obtention de l'accord d'autorités de la concurrence et des autres autorités réglementaires dans le cadre de certaines opérations ainsi que les risques décrits dans les documents du groupe déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des marchés financiers, également disponibles en langue anglaise sur le site de Vivendi (www.vivendi.com). Le présent rapport contient des informations prospectives qui ne peuvent s'apprécier qu'au jour de sa diffusion. Vivendi ne prend aucun engagement de compléter, mettre à jour ou modifier ces déclarations prospectives en raison d'une information nouvelle, d'un événement futur ou de toute autre raison.

ADR non sponsorisés

Vivendi ne sponsorise pas de programme d'*American Depositary Receipt* (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.

II- Annexes au rapport financier : Données financières complémentaires non auditées

1 Résultat net ajusté

Vivendi considère le résultat net ajusté, mesure à caractère non strictement comptable, comme un indicateur pertinent des performances opérationnelles et financières du groupe. La Direction de Vivendi utilise le résultat net ajusté pour gérer le groupe car il illustre mieux les performances des activités et permet d'exclure la plupart des éléments non opérationnels et non récurrents. Le résultat net ajusté est défini dans la note 1.2.3 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Application de la norme IAS 19 amendée

Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, le résultat net ajusté ainsi que le résultat net ajusté par action ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

(en millions d'euros)	2012						
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	Semestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	Sur neuf mois au 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (tel que publié antérieurement)	1 621	1 316	2 937	1 394	4 331	952	5 283
<i>Retraitements</i>							
Charges administratives et commerciales	+2	+2	+4	+2	+6	+11	+17
Résultat opérationnel ajusté (EBITA) (retraité)	1 623	1 318	2 941	1 396	4 337	963	5 300
Résultat net ajusté (tel que publié antérieurement)	823	706	1 529	665	2 194	356	2 550
<i>Retraitements</i>							
Charges administratives et commerciales	+2	+2	+4	+2	+6	+11	+17
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-3	-3
Résultat net ajusté (retraité)	825	708	1 533	667	2 200	364	2 564
Résultat net ajusté par action (tel que publié antérieurement)	0,64	0,55	1,19	0,51	1,70	0,27	1,96
Résultat net ajusté par action (retraité)	0,64	0,55	1,19	0,51	1,70	0,28	1,97

Réconciliation du résultat net, part du groupe au résultat net ajusté

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars	
	2013	2012 (a)
Résultat net, part du groupe (b)	534	699
<i>Ajustements</i>		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	119	111
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises (b)	20	-
Autres produits (b)	-	(5)
Autres charges (b)	27	22
Autres produits financiers (b)	(42)	(3)
Autres charges financières (b)	29	28
Variation de l'actif d'impôt différé lié aux régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	16	6
Eléments non récurrents de l'impôt	7	7
Impôt sur les ajustements	(34)	(38)
Intérêts minoritaires sur les ajustements	(4)	(2)
Résultat net ajusté	672	825

- Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.
- Tels que présentés au compte de résultat consolidé.

Résultat net ajusté par action

	Trimestres clos le 31 mars			
	2013		2012 (a)	
	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net ajusté (en millions d'euros)	672	671 (b)	825	824 (b)
Nombre d'actions (en millions)				
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (c)	1 322,5	1 322,5	1 286,7	1 286,7
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	4,2	-	2,2
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 322,5	1 326,7	1 286,7	1 288,9
Résultat net ajusté par action (en euros)	0,51	0,51	0,64	0,64

- Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.
- Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans de stock-option et des plans d'attribution gratuite d'actions Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- Net des titres d'autocontrôle (1,6 million de titres sur le premier trimestre 2013).

2 Réconciliation du chiffre d'affaires et du résultat opérationnel ajusté d'Activision Blizzard¹

Sont présentés ci-dessous les éléments permettant au lecteur de réconcilier aux normes IFRS le chiffre d'affaires et le résultat opérationnel ajusté (EBITA) d'Activision Blizzard aux 31 mars 2013 et 31 mars 2012 en rapprochant :

- les données d'Activision Blizzard établies selon les principes comptables américains (*US GAAP, Generally Accepted Accounting Principles in the United States*), en dollars américains, telles qu'issues des états financiers trimestriels non audités au 31 mars 2013 et du rapport financier (« Form 10-Q »), et les mesures à caractère non strictement comptable ("*non GAAP measures*"), publiées par Activision Blizzard en date du 8 mai 2013 ; et
- les données relatives à Activision Blizzard établies selon les normes IFRS, en euros, telles que publiées par Vivendi dans ses états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.

Mesures à caractère non strictement comptable ("*non-GAAP measures*") d'Activision Blizzard

Activision Blizzard présente ses chiffre d'affaires, résultat net, résultat net par action, marge opérationnelle et des perspectives qui incluent (conformément aux principes comptables américains US GAAP) et qui excluent (dans le cas des données à caractère non strictement comptable « *non GAAP* ») l'impact des éléments suivants :

- la variation des produits constatés d'avance, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne ;
- le coût des rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres ;
- les coûts de restructuration ;
- les dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises ;
- l'amortissement des immobilisations incorporelles liées aux regroupements d'entreprises ;
- les effets d'impôts liés.

¹ Nota : Pour une définition du résultat opérationnel ajusté, se reporter à la section 4.2 du présent rapport financier.

Les éléments présentés dans cette annexe à titre informatif, ainsi que certains paragraphes du rapport financier relatifs à Activision Blizzard, sont une traduction partielle du document d'information financière en anglais (« Form 10-Q ») d'Activision Blizzard. En cas d'incohérences entre la version française et la version anglaise, cette dernière qui est disponible sur le site internet de la société (www.activisionblizzard.com) prévaudra.

Réconciliation du chiffre d'affaires :

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)	
	2013	2012
Chiffre d'affaires non-GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	804	587
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>		
Variation des produits constatés d'avance (a)	520	585
Chiffre d'affaires en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	1 324	1 172
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>	<i>na*</i>	<i>na*</i>
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions de dollars)	1 324	1 172
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>		
Chiffre d'affaires en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	1 003	894
Dont		
Activision	717	649
Blizzard	248	196
Distribution	38	49

Réconciliation du résultat opérationnel ajusté :

	Trimestres clos le 31 mars (non audités)	
	2013	2012
Résultat opérationnel non-GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	247	90
<i>Elimination de l'incidence des ajustements non-GAAP :</i>		
Variation des produits constatés d'avance et des coûts des ventes associés (a)	369	447
Rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(26)	(21)
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	(3)	(3)
Résultat opérationnel en US GAAP (en millions de dollars), tel que publié par Activision Blizzard	587	513
<i>Elimination des différences de méthodes comptables entre US GAAP et IFRS :</i>	(6)	2
Résultat opérationnel en IFRS (en millions de dollars)	581	515
<i>Elimination des éléments exclus de l'EBITA :</i>		
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	3	3
Autres	-	(1)
EBITA en IFRS (en millions de dollars)	584	517
<i>Conversion en euros des données en dollars :</i>		
EBITA en IFRS (en millions d'euros), tel que publié par Vivendi	442	395
Dont		
Activision	349	320
Blizzard	93	75
Distribution	-	-

na* : non applicable

- a. Correspond à la variation des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires, et des coûts des ventes associés, liés à certains jeux vidéo ayant des fonctionnalités en ligne. Au 31 mars 2013, tant en US GAAP qu'en normes IFRS,
- la variation des produits constatés d'avance se traduit par la reconnaissance d'un chiffre d'affaires net pour un montant de 520 millions de dollars (394 millions d'euros) et, après prise en compte des coûts des ventes associés, par la reconnaissance d'une marge brute pour un montant de 369 millions de dollars (279 millions d'euros).
 - le solde au bilan des produits constatés d'avance liés à l'étalement du chiffre d'affaires s'établit ainsi à 1 125 millions de dollars (876 millions d'euros), comparé à 917 millions de dollars (688 millions d'euros) au 31 mars 2012. Après prise en compte des coûts des ventes associés, le solde de la marge différée au bilan s'élève à 949 millions de dollars (739 millions d'euros), comparé à 764 millions de dollars (573 millions d'euros) au 31 mars 2012.

3 Chiffre d'affaires et résultat opérationnel ajusté par métier – Données trimestrielles 2013 et 2012

(en millions d'euros)	2012			
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 sept.	4e trimestre clos le 31 déc.
Chiffre d'affaires				
Groupe Canal+	1 232	1 238	1 177	1 366
Universal Music Group	961	961	981	1 641
Activision Blizzard	894	837	673	1 364
Médias	3 087	3 036	2 831	4 371
SFR	2 927	2 834	2 747	2 780
GVT	432	421	429	434
Groupe Maroc Telecom	676	687	665	661
Télécoms	4 035	3 942	3 841	3 875
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(3)	(13)	(5)	(3)
Total Vivendi	7 119	6 965	6 667	8 243
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)				
Groupe Canal+	236	247	239	(59)
Universal Music Group	68	88	82	288
Activision Blizzard	395	177	182	395
Médias	699	512	503	624
SFR	561	552	537	(50)
GVT	116	107	118	147
Groupe Maroc Telecom	273	190	266	259
Télécoms	950	849	921	356
Holding & Corporate	(23)	(42)	(24)	(11)
Activités non stratégiques et autres	(3)	(1)	(4)	(6)
Total Vivendi	1 623	1 318	1 396	963

(en millions d'euros)	2013	
	1er trimestre clos le 31 mars	
Chiffre d'affaires		
Groupe Canal+	1 286	
Universal Music Group	1 091	
Activision Blizzard	1 003	
Médias	3 380	
SFR	2 594	
GVT	438	
Groupe Maroc Telecom	644	
Télécoms	3 676	
Activités non stratégiques et autres, et élimination des opérations intersegment	(5)	
Total Vivendi	7 051	
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)		
Groupe Canal+	183	
Universal Music Group	55	
Activision Blizzard	442	
Médias	680	
SFR	328	
GVT	99	
Groupe Maroc Telecom	273	
Télécoms	700	
Holding & Corporate	(22)	
Activités non stratégiques et autres	(14)	
Total Vivendi	1 344	

Nota :

- Les données présentées ci-dessus tiennent compte de la consolidation des entités suivantes à compter des dates indiquées : D8 et D17 (27 septembre 2012) et « n » (30 novembre 2012) chez Groupe Canal+ ainsi que EMI Recorded Music (28 septembre 2012) chez Universal Music Group.
- Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* – d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1 de l'annexe aux états financiers condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012, en particulier le résultat opérationnel ajusté, ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Page laissée blanche intentionnellement

III- Etats financiers condensés du premier trimestre clos le 31 mars 2013

Compte de résultat condensé

	Note	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
		2013	2012 (a)	
Chiffre d'affaires	3	7 051	7 119	28 994
Coût des ventes		(3 580)	(3 425)	(14 364)
Charges administratives et commerciales		(2 204)	(2 154)	(9 465)
Charges de restructuration et autres charges et produits opérationnels		(42)	(28)	(352)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises		(20)	-	(760)
Dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis	10	-	-	(945)
Autres produits		-	5	22
Autres charges		(27)	(22)	(235)
Résultat opérationnel		1 178	1 495	2 895
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		(7)	(19)	(38)
Coût du financement	4	(140)	(139)	(568)
Produits perçus des investissements financiers		14	2	9
Autres produits financiers		42	3	37
Autres charges financières		(29)	(28)	(209)
Résultat des activités avant impôt		1 058	1 314	2 126
Impôt sur les résultats	5	(259)	(371)	(1 162)
Résultat net des activités		799	943	964
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession		-	-	-
Résultat net		799	943	964
<i>Dont</i>				
Résultat net, part du groupe		534	699	179
Intérêts minoritaires		265	244	785
Résultat net des activités, part du groupe par action	6	0,40	0,54	0,14
Résultat net des activités, part du groupe dilué par action	6	0,40	0,54	0,14
Résultat net, part du groupe par action	6	0,40	0,54	0,14
Résultat net, part du groupe dilué par action	6	0,40	0,54	0,14

Données en millions d'euros, sauf données par action, en euros.

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau du résultat global condensé

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
	2013	2012 (a)	
Résultat net	799	943	964
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	(2)	(15)	(61)
Eléments non recyclables en compte de résultat	(2)	(15)	(61)
Ecart de conversion	475	(224)	(605)
Gains/(pertes) latents, nets	20	18	103
<i>Dont instruments de couverture</i>	18	11	40
<i>actifs disponibles à la vente</i>	2	7	63
Autres impacts, nets	1	(1)	-
Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat	496	(207)	(502)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	494	(222)	(563)
Résultat global	1 293	721	401
Dont			
Résultat global, part du groupe	1 003	503	(362)
Résultat global, intérêts minoritaires	290	218	763

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, les amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel* et à la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément aux nouvelles normes : se reporter à la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Bilan condensé

(en millions d'euros)

	Note	31 mars 2013 (non audité)	31 décembre 2012 (a)	1er janvier 2012 (a)
ACTIF				
Ecarts d'acquisition		24 913	24 656	25 029
Actifs de contenus non courants		3 296	3 327	2 485
Autres immobilisations incorporelles		5 120	5 190	4 329
Immobilisations corporelles		10 056	9 926	9 001
Titres mis en équivalence		403	388	135
Actifs financiers non courants		534	488	379
Impôts différés		1 421	1 445	1 447
Actifs non courants		45 743	45 420	42 805
Stocks		631	738	805
Impôts courants		786	819	542
Actifs de contenus courants		977	1 044	1 066
Créances d'exploitation et autres		6 402	6 587	6 730
Actifs financiers courants		400	364	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie		4 259	3 894	3 304
		13 455	13 446	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	2	658	667	-
Actifs courants		14 113	14 113	12 925
TOTAL ACTIF		59 856	59 533	55 730
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF				
Capital		7 282	7 282	6 860
Primes d'émission		8 271	8 271	8 225
Actions d'autocontrôle		(25)	(25)	(28)
Réserves et autres		3 832	2 797	4 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA		19 360	18 325	19 352
Intérêts minoritaires		3 186	2 966	2 619
Capitaux propres		22 546	21 291	21 971
Provisions non courantes		3 223	3 258	1 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	7	12 092	12 667	12 409
Impôts différés		1 014	991	728
Autres passifs non courants		981	1 002	864
Passifs non courants		17 310	17 918	15 680
Provisions courantes		721	711	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	7	5 736	5 090	3 301
Dettes d'exploitation et autres		13 144	14 196	13 987
Impôts courants		399	321	205
		20 000	20 318	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente		-	6	-
Passifs courants		20 000	20 324	18 079
Total passif		37 310	38 242	33 759
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF		59 856	59 533	55 730

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableau des flux de trésorerie condensés

(en millions d'euros)	Trimestres clos le 31 mars (non audités)		Exercice clos le 31 décembre 2012 (a)
	2013	2012 (a)	
Activités opérationnelles			
Résultat opérationnel	1 178	1 495	2 895
Retraitements	826	743	5 182
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	<i>815</i>	<i>746</i>	<i>3 929</i>
<i> dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>945</i>
<i> autres produits du résultat opérationnel</i>	<i>-</i>	<i>(5)</i>	<i>(22)</i>
<i> autres charges du résultat opérationnel</i>	<i>27</i>	<i>22</i>	<i>235</i>
Investissements de contenus, nets	4	(96)	(299)
Marge brute d'autofinancement	2 008	2 142	7 778
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(549)	(412)	90
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 459	1 730	7 868
Impôts nets payés	(88)	376	(762)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	1 371	2 106	7 106
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(983)	(2 106)	(4 516)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(13)	(11)	(1 374)
Acquisitions de titres mis en équivalence	-	-	(322)
Augmentation des actifs financiers	(13)	(83)	(99)
Investissements	(1 009)	(2 200)	(6 311)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	2	4	26
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	-	5	13
Cessions de titres mis en équivalence	-	-	11
Diminution des actifs financiers	123	14	215
Désinvestissements	125	23	265
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	-	-	3
Dividendes reçus de participations non consolidées	7	-	1
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(877)	(2 177)	(6 042)
Activités de financement			
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	7	-	131
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	-	(22)	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	(1 245)
Autres opérations avec les actionnaires	15	(188)	(229)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(5)	(19)	(483)
Opérations avec les actionnaires	17	(229)	(1 844)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	2 185	2 425	5 859
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(1 901)	(3 767)	(4 217)
Remboursement d'emprunts à court terme	(492)	(1 027)	(2 615)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	177	2 601	3 056
Intérêts nets payés	(140)	(139)	(568)
Autres flux liés aux activités financières	(17)	-	(98)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	(188)	93	1 417
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(171)	(136)	(427)
Effet de change	42	(33)	(47)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	365	(240)	590
Trésorerie et équivalents de trésorerie			
Ouverture	3 894	3 304	3 304
Clôture	4 259	3 064	3 894

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la note 12.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Tableaux de variation des capitaux propres condensés

Premier trimestre clos le 31 mars 2013 (non audité)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)										
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - TEL QUE PUBLIÉ	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 491	126	(709)	5 908	21 436
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>3 669</i>	<i>129</i>	<i>(861)</i>	<i>2 937</i>	<i>18 465</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 822	(3)	152	2 971	2 971
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	- 145	-	-	- 145	- 145
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	- 140	-	-	- 140	- 140
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	- 5	-	-	- 5	- 5
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - RETRAITÉ (a)	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 346	126	(709)	5 763	21 291
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>3 529</i>	<i>129</i>	<i>(861)</i>	<i>2 797</i>	<i>18 325</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 817	(3)	152	2 966	2 966
<i>Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	8	-	-	8	8
<i>Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle</i>	-	-	-	-	-	24	-	-	24	24
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	-	-	-	-	-	32	-	-	32	32
<i>Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	(99)	-	-	(99)	(99)
<i>Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires</i>	-	-	-	-	-	(99)	-	-	(99)	(99)
<i>Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales</i>	-	-	-	-	-	(1)	-	-	(1)	(1)
<i>Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales</i>	-	-	-	-	-	30	-	-	30	30
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(70)	-	-	(70)	(70)
<i>Résultat net</i>	-	-	-	-	-	799	-	-	799	799
<i>Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	-	-	-	-	-	(1)	20	475	494	494
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	798	20	475	1 293	1 293
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	-	-	-	-	760	20	475	1 255	1 255
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	566	18	451	1 035	1 035
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	194	2	24	220	220
SITUATION AU 31 MARS 2013	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	7 106	146	(234)	7 018	22 546
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 323 962</i>	<i>7 282</i>	<i>8 271</i>	<i>(25)</i>	<i>15 528</i>	<i>4 095</i>	<i>147</i>	<i>(410)</i>	<i>3 832</i>	<i>19 360</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	3 011	(1)	176	3 186	3 186

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Premier trimestre clos le 31 mars 2012 (non audité)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires		Primes d'émission	Autocontrôle	Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social								
(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)										
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 - TEL QUE PUBLIÉ	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 641</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 390</i>	<i>19 447</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	- 99	-	-	- 99	- 99
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	-	-	- 95	-	-	- 95	- 95
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	- 4	-	-	- 4	- 4
SITUATION AU 01 JANVIER 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	6 995	23	(104)	6 914	21 971
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(28)</i>	<i>15 057</i>	<i>4 546</i>	<i>23</i>	<i>(274)</i>	<i>4 295</i>	<i>19 352</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 449	-	170	2 619	2 619
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	(22)	(22)	7	-	-	7	(15)
Dont rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(22)	(22)	-	-	-	-	(22)
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	(75)	-	-	(75)	(75)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(91)	-	-	(91)	(91)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	-	-	-	(22)	(22)	(68)	-	-	(68)	(90)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(80)	-	-	(80)	(80)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(80)	-	-	(80)	(80)
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(93)	-	-	(93)	(93)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(108)	-	-	(108)	(108)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(173)	-	-	(173)	(173)
Résultat net	-	-	-	-	-	943	-	-	943	943
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(16)	18	(224)	(222)	(222)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	927	18	(224)	721	721
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	-	-	-	(22)	(22)	686	18	(224)	480	458
<i>Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA</i>	-	-	-	(22)	(22)	616	19	(200)	435	413
<i>Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	70	(1)	(24)	45	45
SITUATION AU 31 MARS 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(50)	15 035	7 681	41	(328)	7 394	22 429
<i>Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA</i>	<i>1 247 263</i>	<i>6 860</i>	<i>8 225</i>	<i>(50)</i>	<i>15 035</i>	<i>5 162</i>	<i>42</i>	<i>(474)</i>	<i>4 730</i>	<i>19 765</i>
<i>Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales</i>	-	-	-	-	-	2 519	(1)	146	2 664	2 664

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Exercice 2012

(en millions d'euros, sauf nombre d'actions)

	Capital					Réserves et autres				Capitaux propres
	Actions ordinaires				Sous-total	Réserves (a)	Gains (pertes) latents, nets	Écarts de conversion	Sous-total	
	Nombre d'actions (en milliers)	Capital social	Primes d'émission	Autocon-trôle						
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2011 - TEL QUE PUBLIÉ	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	7 094	23	(104)	7 013	22 070
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 641	23	(274)	4 390	19 447
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 453	-	170	2 623	2 623
Retraitements liés à l'application avec effet rétrospectif d'IAS 19 amendée, nets d'impôts	-	-	-	-	-	-99	-	-	-99	-99
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	-	-	-95	-	-	-95	-95
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	-4	-	-	-4	-4
SITUATION AU 01 JANVIER 2012 - RETRAITÉ (a)	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	6 995	23	(104)	6 914	21 971
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 247 263	6 860	8 225	(28)	15 057	4 546	23	(274)	4 295	19 352
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 449	-	170	2 619	2 619
Apports par les / distributions aux actionnaires de Vivendi SA	76 699	422	46	3	471	(1 201)	-	-	(1 201)	(730)
Augmentation de capital liée à l'acquisition de Direct 8 et Direct Star (27 septembre 2012)	22 356	123	213	-	336	-	-	-	-	336
Rachat par Vivendi SA de ses propres actions	-	-	-	(18)	(18)	-	-	-	-	(18)
Dividendes versés par Vivendi SA (1 euro par action)	-	-	-	-	-	(1 245)	-	-	(1 245)	(1 245)
Attribution d'une action gratuite pour 30 actions détenues (9 mai 2012)	41 575	229	(229)	-	-	-	-	-	-	-
Augmentations de capital liées aux plans de rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	12 768	70	62	21	153	44	-	-	44	197
Dont plans d'épargne groupe Vivendi (19 juillet 2012)	12 289	67	60	-	127	-	-	-	-	127
Variation des parts d'intérêts de Vivendi SA dans ses filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	65	-	-	65	65
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(110)	-	-	(110)	(110)
plus-value liée à la dilution de 24% de Groupe Canal+ dans Cyfra+ dans le cadre de la création de nc+	-	-	-	-	-	114	-	-	114	114
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES DE VIVENDI SA (A)	76 699	422	46	3	471	(1 136)	-	-	(1 136)	(665)
Apports par les / distributions aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	(481)	-	-	(481)	(481)
Dont dividendes distribués par les filiales aux actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	(481)	-	-	(481)	(481)
Variation des parts d'intérêts liées à la prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	133	-	-	133	133
Dont actionnaires minoritaires de ITI Neovision	-	-	-	-	-	131	-	-	131	131
Variation des parts d'intérêts sans prise / perte de contrôle des filiales	-	-	-	-	-	(68)	-	-	(68)	(68)
Dont rachat par Activision Blizzard de ses propres actions	-	-	-	-	-	(131)	-	-	(131)	(131)
OPERATIONS ATTRIBUABLES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES DES FILIALES (B)	-	-	-	-	-	(416)	-	-	(416)	(416)
Résultat net	-	-	-	-	-	964	-	-	964	964
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	(61)	103	(605)	(563)	(563)
RESULTAT GLOBAL (C)	-	-	-	-	-	903	103	(605)	401	401
VARIATIONS DE LA PÉRIODE (A+B+C)	76 699	422	46	3	471	(649)	103	(605)	(1 151)	(680)
Attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	76 699	422	46	3	471	(1 017)	106	(587)	(1 498)	(1 027)
Attribuables aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	368	(3)	(18)	347	347
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2012 - RETRAITÉ (a)	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	6 346	126	(709)	5 763	21 291
Attribuable aux actionnaires de Vivendi SA	1 323 962	7 282	8 271	(25)	15 528	3 529	129	(861)	2 797	18 325
Attribuable aux actionnaires minoritaires des filiales	-	-	-	-	-	2 817	(3)	152	2 966	2 966

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers condensés.

Notes annexes aux états financiers condensés

Réuni au siège social le 13 mai 2013, le Directoire a arrêté le rapport financier et les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2013, après avis du Comité d'audit qui s'est réuni le 13 mai 2013.

Les états financiers condensés non audités du premier trimestre clos le 31 mars 2013 se lisent en complément des états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 tels qu'ils figurent dans le Rapport annuel - Document de référence déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 18 mars 2013 (« Document de référence 2012 », pages 212 et suivantes).

Note 1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

1.1 Etats financiers intermédiaires

Les états financiers condensés intermédiaires du premier trimestre de l'exercice 2013 sont présentés et ont été préparés sur la base de la norme IAS 34 - *Information financière intermédiaire*, telle qu'adoptée dans l'Union européenne (UE) et publiée par l'IASB (*International Accounting Standards Board*). Ainsi, à l'exception des éléments décrits au paragraphe 1.2 infra, Vivendi a appliqué les mêmes méthodes comptables que dans ses états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (se reporter notamment à la note 1 « Principes comptables et méthodes d'évaluation » des états financiers consolidés, pages 222 et suivantes du Document de référence 2012) et les dispositions suivantes ont été retenues :

- Le calcul de l'impôt de la période est le résultat du produit du taux effectif annuel d'impôt estimé, appliqué au résultat comptable de la période avant impôt. L'estimation du taux effectif annuel d'impôt prend notamment en considération la reconnaissance prévue sur l'exercice des actifs d'impôt différé précédemment non reconnus.
- Les charges comptabilisées sur la période au titre des rémunérations en actions, des avantages du personnel et de la participation des salariés correspondent au prorata des charges estimées de l'année, éventuellement retraité des événements non récurrents intervenus sur la période.

1.2 Nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à partir du 1^{er} janvier 2013

Les nouvelles normes et interprétations décrites dans la note 1.6 « Nouvelles normes IFRS et interprétations IFRIC publiées mais non encore entrées en vigueur » de l'annexe aux états financiers consolidés audités de l'exercice clos le 31 décembre 2012 (page 237 du Document de Référence 2012), s'appliquent à compter du premier trimestre de l'exercice 2013.

Les principaux thèmes pour Vivendi concernent :

- la présentation des autres éléments dans le tableau du résultat global condensé ;
- les régimes d'avantages du personnel ;
- les méthodes de consolidation.

1.2.1 Présentation des états financiers

Les amendements à la norme IAS 1 - *Présentation des états financiers : présentation des autres éléments du résultat global*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012. Ils traitent de la présentation des autres éléments du résultat global (nommés « charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres » dans le tableau du résultat global condensé) qui sont désormais regroupés selon leur recyclage ou non au compte de résultat.

1.2.2 Régime d'avantages du personnel

Les amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, ont été publiés par l'IASB le 16 juin 2011, adoptés dans l'UE le 5 juin 2012, et publiés au Journal officiel de l'UE le 6 juin 2012. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, et les principaux impacts pour Vivendi sont les suivants :

- La suppression de la méthode du corridor relative à la comptabilisation dans le résultat de l'exercice de l'amortissement des pertes et gains actuariels des régimes d'avantages du personnel à prestations définies : ainsi, les pertes et gains actuariels non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012.

- En outre, les pertes et gains actuariels générés postérieurement au 1^{er} janvier 2012 sont immédiatement reconnus en autres éléments du résultat global et ne seront jamais recyclés en résultat. Ainsi, les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des pertes et gains actuariels en charges administratives et commerciales, et de la comptabilisation des pertes et gains actuariels générés en 2012 en autres éléments non recyclables du résultat global.
- Le coût des services passés résultant de la modification ou de la réduction d'un régime intervenues à compter du 1^{er} janvier 2012 est intégralement comptabilisé en résultat, en charges administratives et commerciales, la part des engagements non encore acquis n'étant plus amortie sur la durée d'acquisition des droits. Ainsi, les coûts des services passés non encore comptabilisés au 31 décembre 2011 ont été comptabilisés en contrepartie des capitaux propres consolidés au 1^{er} janvier 2012, et les états financiers consolidés de l'exercice 2012 ont été ajustés de l'annulation de l'amortissement des coûts des services passés en charges administratives et commerciales.
- Le rendement attendu des actifs de couverture des régimes de retraite est évalué en utilisant le taux d'actualisation retenu pour l'évaluation des engagements.

L'application rétrospective des amendements à la norme IAS 19 - *Avantages du personnel*, a conduit au retraitement des états financiers consolidés de l'exercice 2012 à des fins de comparaison. Les impacts détaillés y afférents sont présentés dans la note 12.

1.2.3 Méthodes de consolidation

Les nouvelles normes relatives aux méthodes de consolidation : IFRS 10 - *Etats financiers consolidés*, IFRS 11 - *Partenariats*, IFRS 12 - *Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités*, IAS 27 - *Etats financiers individuels*, et IAS 28 - *Participations dans des entreprises associées et des coentreprises*, ont été publiées par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012 et publiées au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elles sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2014. Toutefois, Vivendi a choisi de les appliquer par anticipation dans ses états financiers condensés du premier trimestre de l'exercice 2013, rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012. L'application de ces normes n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de Vivendi.

Intégration globale

La norme IFRS 10 remplace la norme IAS 27 révisée - *Etats financiers consolidés* et l'interprétation SIC 12 - *Entités ad hoc*. Le modèle de contrôle est fondé sur les trois critères suivants à remplir simultanément afin de conclure à l'exercice du contrôle par la société mère :

- La société mère détient le pouvoir sur la filiale lorsqu'elle a des droits effectifs qui lui confèrent la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes, à savoir les activités ayant une incidence importante sur les rendements de la filiale. Le pouvoir peut être issu de droits de vote existants et / ou potentiels et / ou d'accords contractuels. Les droits de vote doivent être substantiels, *i.e.* leur exercice doit pouvoir être mis en œuvre à tout moment, sans limitation et plus particulièrement lors des prises de décision portant sur les activités significatives. L'appréciation de la détention du pouvoir dépend de la nature des activités pertinentes de la filiale, du processus de décision en son sein et de la répartition des droits des autres actionnaires de la filiale ;
- La société mère est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec la filiale qui peuvent varier selon la performance de celle-ci. La notion de rendement est définie largement, et inclut les dividendes et autres formes d'avantages économiques distribués, la valorisation de l'investissement, les économies de coûts, les synergies, etc. ;
- La société mère a la capacité d'exercer son pouvoir afin d'influer sur les rendements. Un pouvoir qui ne conduirait pas à cette influence ne pourrait pas être qualifié de contrôle.

Toutes les sociétés dans lesquelles Vivendi exerce le contrôle sont consolidées par intégration globale.

Les états financiers consolidés d'un groupe sont présentés comme ceux d'une entité économique unique ayant deux catégories de propriétaires : les propriétaires de la société mère d'une part (actionnaires de Vivendi SA), et les détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle d'autre part (actionnaires minoritaires des filiales). Une participation ne donnant pas le contrôle est définie comme la part d'intérêt dans une filiale qui n'est pas attribuable directement ou indirectement à une société mère (ci-après « intérêts minoritaires »). En conséquence, les variations de parts d'intérêt d'une société mère dans une filiale qui n'aboutissent pas à une perte de contrôle affectent uniquement les capitaux propres car le contrôle ne change pas au sein de l'entité économique.

Comptabilisation des partenariats

La norme IFRS 11 remplace la norme IAS 31 - *Participations dans des coentreprises* et l'interprétation SIC 13 - *Entités contrôlées en commun - Apports non monétaires par des co-entrepreneurs*, et a pour objectif d'établir les principes d'information financière pour les entités qui détiennent des intérêts dans des entreprises contrôlées conjointement (ou partenariats).

Dans un partenariat, les parties sont liées par un accord contractuel leur conférant le contrôle conjoint de l'entreprise. L'entité qui est partie à un partenariat doit donc déterminer si l'accord contractuel confère à toutes les parties, ou à un groupe d'entre elles, le contrôle collectif de

l'entreprise. L'existence d'un contrôle conjoint est ensuite déterminée dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties qui contrôlent collectivement l'entreprise.

Les partenariats sont classés en deux catégories :

- Les entreprises communes (ou activités conjointes) : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont directement des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs liés, relatifs à celle-ci. Ces parties sont appelées « coparticipants ». Le coparticipant comptabilise 100% des actifs/passifs, charges/produits de l'entreprise commune détenue en propre, ainsi que la quote-part des éléments détenus conjointement.
- Les coentreprises : il s'agit de partenariats dans lesquels les parties qui exercent un contrôle conjoint sur l'entreprise ont des droits sur l'actif net de celle-ci. Ces parties sont appelées « coentrepreneurs ». Chaque coentrepreneur comptabilise son droit dans l'actif net de l'entité selon la méthode de la mise en équivalence, conformément à la norme IAS 28 (cf. infra).

La suppression de la méthode de l'intégration proportionnelle pour les coentreprises est sans incidence pour Vivendi, qui consolidait déjà par mise en équivalence les sociétés contrôlées conjointement par elle, directement ou indirectement, et un nombre limité d'autres actionnaires en vertu d'un engagement contractuel.

Mise en équivalence

Vivendi consolide par mise en équivalence les sociétés associées dans lesquelles il détient une influence notable, ainsi que les coentreprises.

L'influence notable est présumée exister lorsque Vivendi détient, directement ou indirectement, 20 % ou davantage de droits de vote d'une entité, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. L'existence d'une influence notable peut être mise en évidence par d'autres critères tels qu'une représentation au Conseil d'administration ou à l'organe de direction de l'entité détenue, une participation au processus d'élaboration des politiques, l'existence d'opérations significatives avec l'entité détenue ou l'échange de personnels dirigeants.

1.2.4 Autres

La norme IFRS 13 - *Evaluation de la juste valeur*, relative à la définition de la notion de juste valeur en termes d'évaluation et d'informations à fournir, a été publiée par l'IASB le 12 mai 2011, adoptées dans l'UE le 11 décembre 2012, et publiée au Journal officiel de l'UE le 29 décembre 2012. Elle est d'application prospective et obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013. Son application n'a pas eu d'incidence matérielle, ni sur les méthodes d'évaluation utilisées par le groupe, ni sur les informations communiquées en notes annexes.

Les amendements à différentes normes IFRS contenus dans le texte d'Améliorations annuelles Cycle 2009-2011 ont été publiés par l'IASB en mai 2012, adoptés dans l'UE le 27 mars 2013, et publiés au Journal officiel de l'UE le 28 mars 2013. Ces amendements sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2013, rétrospectivement au 1^{er} janvier 2012. Leur application n'a pas eu d'incidence matérielle sur les états financiers de Vivendi.

Note 2 Principaux mouvements de périmètre

2.1 Finalisation de l'acquisition par Vivendi et Universal Music Group (UMG) d'EMI Recorded Music

Pour mémoire, Vivendi et UMG ont finalisé le 28 septembre 2012 l'acquisition de 100 % de la division de musique enregistrée d'EMI Group Global Limited (EMI Recorded Music). EMI Recorded Music est consolidée par intégration globale depuis cette date. Le prix d'acquisition, en valeur d'entreprise, s'est élevé à 1 130 millions de livres sterling (1 404 millions d'euros). L'autorisation par la Commission européenne était notamment subordonnée à la cession des labels Parlophone, Now et Mute. Conformément à la norme IFRS 5, Vivendi a classé ces entités en actifs détenus en vue de la vente, à leur valeur de marché (nets des frais de cession), dans le bilan aux 31 mars 2013 et 31 décembre 2012.

Le 7 février 2013, Vivendi et UMG ont annoncé la cession de Parlophone Label Group, pour 484 millions de livres sterling payables en numéraire. Les cessions de Sanctuary, Now et Mute ont en outre été conclues, portant le montant total des cessions à environ 550 millions de livres sterling, nets des frais de cession (soit environ 680 millions d'euros, y compris gains sur les opérations de couverture de change). A ce jour, la cession de Parlophone Label Group reste soumise à l'approbation des autorités de régulation. Avec ces ventes, Vivendi est en voie de réaliser les exigences des autorités de régulation liées à l'acquisition d'EMI Recorded Music.

2.2 Revue stratégique en cours

Compte tenu du degré d'avancement de cette revue stratégique et eu égard à l'incertitude quant au calendrier de la cession éventuelle du groupe Maroc Telecom ou de l'introduction en bourse éventuelle de SFR, aucune activité du groupe ne satisfaisait aux critères de la norme IFRS 5, ni au 31 mars 2013, ni au 13 mai 2013, date du Directoire arrêtant les comptes condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.

Note 3 Information sectorielle

L'activité du groupe Vivendi s'articule autour de six métiers au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs : Groupe Canal+, Universal Music Group, Activision Blizzard, SFR, GVT et groupe Maroc Telecom.

Comptes de résultat

Trimestre clos le 31 mars 2013

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	Activision Blizzard	Médias	SFR	GVT	Groupe Maroc Telecom	Télécoms	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 283	1 090	1 003	3 376	2 589	438	634	3 661	-	14	-	7 051
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	3	1	-	4	5	-	10	15	-	1	(20)	-
Chiffre d'affaires	1 286	1 091	1 003	3 380	2 594	438	644	3 676	-	15	(20)	7 051
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1 036)	(988)	(489)	(2 513)	(1 890)	(262)	(264)	(2 416)	(20)	(27)	20	(4 956)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(2)	(2)	(20)	(24)	(2)	-	(1)	(3)	(1)	-	-	(28)
EBITDA	248	101	494	843	702	176	379	1 257	(21)	(12)	-	2 067
Coûts de restructuration	-	(26)	-	(26)	(3)	-	-	(3)	-	-	-	(29)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	(6)	-	-	(6)	-	-	-	-	-	-	-	(6)
Autres éléments opérationnels non récurrents	(7)	(5)	-	(12)	2	-	-	2	(1)	(1)	-	(12)
Amortissements d'immobilisations corporelles	(38)	(15)	(16)	(69)	(224)	(71)	(85)	(380)	-	-	-	(449)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(14)	-	(36)	(50)	(149)	(6)	(21)	(176)	-	(1)	-	(227)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	183	55	442	680	328	99	273	700	(22)	(14)	-	1 344
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(80)	(2)	(82)	(17)	(12)	(7)	(36)	-	(1)	-	(119)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(20)	-	(20)	-	-	-	-	-	-	-	(20)
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(27)
Résultat opérationnel (EBIT)												1 178
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(7)
Coût du financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(140)
Produits perçus des investissements financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	14
Autres produits financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	42
Autres charges financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(29)
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(259)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net												799
<i>Dont</i>												
Résultat net, part du groupe												534
Intérêts minoritaires												265

Trimestre clos le 31 mars 2012 (a)

(en millions d'euros)

	Groupe Canal+	Universal Music Group	Activision Blizzard	Médias	SFR	GVT	Groupe Maroc Telecom	Télécoms	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Eliminations	Total Vivendi
Chiffre d'affaires réalisé avec des tiers	1 228	960	894	3 082	2 922	432	668	4 022	-	15	-	7 119
Chiffre d'affaires réalisé avec d'autres secteurs opérationnels	4	1	-	5	5	-	8	13	-	1	(19)	-
Chiffre d'affaires	1 232	961	894	3 087	2 927	432	676	4 035	-	16	(19)	7 119
Charges d'exploitation hors amortissements et dépréciations des immobilisations et hors charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(942)	(855)	(449)	(2 246)	(1 995)	(255)	(296)	(2 546)	(20)	(17)	19	(4 810)
Charges relatives aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres	(1)	(5)	(16)	(22)	(2)	-	(1)	(3)	(2)	-	-	(27)
EBITDA	289	101	429	819	930	177	379	1 486	(22)	(1)	-	2 282
Coûts de restructuration	-	(21)	-	(21)	(3)	-	-	(3)	-	(1)	-	(25)
Résultat de cession d'actifs corporels et incorporels	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres éléments opérationnels non récurrents	-	1	-	1	2	-	(1)	1	(1)	-	-	1
Amortissements d'immobilisations corporelles	(38)	(13)	(15)	(66)	(227)	(56)	(81)	(364)	-	-	-	(430)
Amortissements d'immobilisations incorporelles hors ceux liés aux regroupements d'entreprises	(15)	-	(19)	(34)	(141)	(5)	(24)	(170)	-	(1)	-	(205)
Résultat opérationnel ajusté (EBITA)	236	68	395	699	561	116	273	950	(23)	(3)	-	1 623
Amortissements des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	(70)	(2)	(72)	(16)	(15)	(7)	(38)	-	(1)	-	(111)
Dépréciations des actifs incorporels liés aux regroupements d'entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	5
Autres charges	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(22)
Résultat opérationnel (EBIT)												1 495
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence												(19)
Coût du financement												(139)
Produits perçus des investissements financiers												2
Autres produits financiers												3
Autres charges financières												(28)
Impôt sur les résultats												(371)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession												-
Résultat net												943
<i>Dont</i>												
Résultat net, part du groupe												699
Intérêts minoritaires												244

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la note 12.

Bilan

(en millions d'euros)	Groupe Canal+	Universal Music Group	Activision Blizzard	Médias	SFR	GVT	Groupe Maroc Telecom	Télécoms	Holding & Corporate	Activités non stratégiques et autres	Total Vivendi
31 mars 2013											
Actifs sectoriels (a)	7 271	8 948	3 744	19 963	20 901	5 420	6 040	32 361	172	236	52 732
<i>Dont titres mis en équivalence</i>	183	84	-	267	136	-	-	136	-	-	403
Actifs non alloués (b)											7 124
Total Actif											59 856
Passifs sectoriels (c)	2 557	3 545	1 473	7 575	3 807	522	1 668	5 997	4 421	76	18 069
Passifs non alloués (d)											19 241
Total Passif											37 310
Augmentation des immobilisations corporelles et incorporelles	43	10	12	65	280	181	96	557	-	1	623
Investissements industriels, nets (capex, net) (e)	61	10	14	85	485	282	128	895	-	1	981

- Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisition, les actifs de contenus, les autres immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles, les titres mis en équivalence, les actifs financiers, les stocks et les créances d'exploitation et autres.
- Les actifs non alloués comprennent les impôts différés actifs, les impôts courants, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ainsi que les actifs détenus en vue de la vente.
- Les passifs sectoriels comprennent les provisions, les autres passifs non courants et les dettes d'exploitation.
- Les passifs non alloués comprennent les emprunts et autres passifs financiers, les impôts différés passifs, les impôts courants ainsi que les passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente.
- Correspondent aux sorties nettes de trésorerie liées aux acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Note 4 Coût du financement

(en millions d'euros) (Charge)/produit	Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2013	2012	décembre 2012
Charges d'intérêts sur les emprunts	(146)	(145)	(599)
Produits d'intérêts de la trésorerie	6	6	31
Coût du financement	(140)	(139)	(568)
<i>Frais et primes sur émission ou remboursement d'emprunts et de lignes de crédit et dénouement anticipé d'instruments dérivés de couverture</i>	(5)	(3)	(15)
	(145)	(142)	(583)

Note 5 Impôt

(en millions d'euros) (Charge)/produit d'impôt	Trimestres clos le 31 mars		Exercice clos le 31
	2013	2012	décembre 2012 (a)
Incidence des régimes de l'intégration fiscale de Vivendi SA et du bénéfice mondial consolidé	69 (b)	103	333
Autres composantes de l'impôt	(328)	(474)	(1 495)
Impôt sur les résultats	(259)	(371)	(1 162)

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date. En conséquence de quoi, certains retraitements ont été effectués au sein des états financiers consolidés de l'exercice 2012 : se reporter à la note 12.
- b. Correspond essentiellement à 25 % de l'économie d'impôt attendue au titre de l'exercice 2014.

Note 6 Résultat par action

	Trimestres clos le 31 mars				Exercice clos le 31	
	2013		2012 (a)		décembre 2012 (a)	
	De base	Dilué	De base	Dilué	De base	Dilué
Résultat net, part du groupe (en millions d'euros)	534	533 (b)	699	698 (b)	179	176 (b)
Nombre d'actions (en millions)						
Nombre d'actions moyen pondéré en circulation (c)	1 322,5	1 322,5	1 286,7	1 286,7	1 298,9	1 298,9
Effet dilutif potentiel lié aux rémunérations payées en actions	-	4,2	-	2,2	-	3,5
Nombre d'actions moyen pondéré ajusté	1 322,5	1 326,7	1 286,7	1 288,9	1 298,9	1 302,4
Résultat net, part du groupe par action (en euros)	0,40	0,40	0,54	0,54	0,14	0,14

Le résultat net des activités cédées ou en cours de cession est nul sur les périodes présentées. Le résultat net des activités, part du groupe correspond ainsi au résultat net, part du groupe.

- a. Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date : se reporter à la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme : se reporter à la note 12.
- b. Comprend uniquement l'effet dilutif potentiel des plans d'attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites Activision Blizzard pour un montant non significatif.
- c. Net des titres d'autocontrôle (1,6 million de titres sur le premier trimestre 2013).

Note 7 Emprunts et autres passifs financiers

(en millions d'euros)	31 mars 2013			31 décembre 2012		
	Total	Long terme	Court terme	Total	Long terme	Court terme
Emprunts obligataires	10 938	9 344	1 594	10 888	10 188	700
Emprunts bancaires (lignes de crédit confirmées tirées)	2 716	2 614	102	2 423	2 326	97
Billets de trésorerie émis	2 992	-	2 992	3 255	-	3 255
Découverts bancaires	306	-	306	192	-	192
Intérêts courus à payer	222	-	222	205	-	205
Autres	594	107	487	751	120	631
Valeur de remboursement des emprunts	17 768	12 065	5 703	17 714	12 634	5 080
Effet cumulé du coût amorti et des réévaluations liées à la comptabilité de couverture	9	12	(3)	(1)	4	(5)
Engagements d'achat d'intérêts minoritaires	8	8	-	8	8	-
Instruments financiers dérivés	43	7	36	36	21	15
Emprunts et autres passifs financiers	17 828	12 092	5 736	17 757	12 667	5 090

7.1 Emprunts obligataires

(en millions d'euros)	Taux d'intérêt (%)		Échéance	31 mars 2013	Arrivant à maturité avant le 31 mars					Arrivant à maturité après le 31 mars 2018	31 décembre 2012
	nominal	effectif			2014	2015	2016	2017	2018		
700 millions d'euros (décembre 2012)	2,500%	2,65%	janv.-20	700	-	-	-	-	-	700	700
550 millions de dollars (avril 2012)	2,400%	2,50%	avr.-15	420 (a)	-	-	420	-	-	-	420
650 millions de dollars (avril 2012)	3,450%	3,56%	janv.-18	506	-	-	-	-	506	-	491
800 millions de dollars (avril 2012)	4,750%	4,91%	avr.-22	623	-	-	-	-	-	623	604
1 250 millions d'euros (janvier 2012)	4,125%	4,31%	juil.-17	1 250	-	-	-	-	1 250	-	1 250
500 millions d'euros (novembre 2011)	3,875%	4,04%	nov.-15	500	-	-	500	-	-	-	500
500 millions d'euros (novembre 2011)	4,875%	5,00%	nov.-18	500	-	-	-	-	-	500	500
1 000 millions d'euros (juillet 2011)	3,500%	3,68%	juil.-15	1 000	-	-	1 000	-	-	-	1 000
1 050 millions d'euros (juillet 2011)	4,750%	4,67%	juil.-21	1 050	-	-	-	-	-	1 050	1 050
750 millions d'euros (mars 2010)	4,000%	4,15%	mars-17	750	-	-	-	750	-	-	750
700 millions d'euros (décembre 2009)	4,875%	4,95%	déc.-19	700	-	-	-	-	-	700	700
500 millions d'euros (décembre 2009)	4,250%	4,39%	déc.-16	500	-	-	-	500	-	-	500
300 millions d'euros - SFR (juillet 2009)	5,000%	5,05%	juil.-14	300	-	300	-	-	-	-	300
1 120 millions d'euros (janvier 2009)	7,750%	7,69%	janv.-14	894	894	-	-	-	-	-	894
700 millions de dollars (avril 2008)	6,625%	6,85%	avr.-18	545	-	-	-	-	-	545	529
700 millions d'euros (octobre 2006)	4,500%	5,47%	oct.-13	700	700	-	-	-	-	-	700
Valeur de remboursement des emprunts obligataires				10 938	1 594	300	1 920	1 250	1 756	4 118	10 888

- a. Cette tranche de l'emprunt obligataire émis en dollars en avril 2012 fait l'objet d'une couverture de change USD/EUR (*cross-currency swap*) au taux de 1,3082 EUR/USD, soit une contre-valeur à l'échéance de 420 millions d'euros. Au 31 mars 2013, la contre-valeur de cet emprunt au taux de clôture s'élève à 428 millions d'euros.

Les obligations émises en euros sont cotées à la Bourse du Luxembourg.

Les obligations émises en dollars sont converties en euros en utilisant le taux de change euro/dollar à la clôture, soit 1,28445 EUR/USD au 31 mars 2013 (1,3244 EUR/USD au 31 décembre 2012).

7.2 Emprunts bancaires

(en millions d'euros)	Échéance	Montant maximum	31	Arrivant à maturité avant le 31 mars					Arrivant à	31
			mars 2013	2014	2015	2016	2017	2018	maturité après le 31 mars 2018	décembre 2012
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mars 2013)	mars-18	1 500 (a)	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 1,5 milliard d'euros (mai 2012)	mai-17	1 500	475	-	-	-	-	475	-	-
Ligne de crédit de 1,1 milliard d'euros (janvier 2012)	janv.-17	1 100	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 40 millions d'euros (janvier 2012)	janv.-15	40	-	-	-	-	-	-	-	-
Ligne de crédit de 5 milliards d'euros (mai 2011)										
tranche B : 1,5 milliard d'euros	-	- (a)	-	-	-	-	-	-	-	725
tranche C : 2 milliards d'euros	mai-16	2 000	1 195	-	-	-	1 195	-	-	819
Ligne de crédit de 1 milliard d'euros (septembre 2010)	sept.-15	1 000	475	-	-	475	-	-	-	350
Ligne de crédit de 1,2 milliard d'euros - SFR (juin 2010)	juin-15	1 200	-	-	-	-	-	-	-	-
GVT - BNDES	-	588	459	32	64	86	86	61	130	406
Maroc Telecom - Emprunt de 3 milliards de dirhams	juil.-14	81	81	54	27	-	-	-	-	94
Groupe Canal+ - VSTV	-	36	31	16	5	10	-	-	-	29
Lignes de crédit bancaire confirmées tirées			2 716	102	96	571	1 281	536	130	2 423
Lignes de crédit bancaire confirmées et non tirées			6 329	5	52	1 747	1 927	2 547	51	6 616
Total des lignes de crédit bancaire du groupe			9 045	107	148	2 318	3 208	3 083	181	9 039
Billets de trésorerie émis (b)			2 992	2 992						3 255

- a. Le 28 mars 2013, Vivendi a refinancé par anticipation une ligne de crédit bancaire d'un montant de 1,5 milliard d'euros qui arrivait à échéance en mai 2014 par une nouvelle ligne bancaire de même montant et d'une durée de 5 ans.
- b. Les billets de trésorerie sont adossés à des lignes de crédit bancaire confirmées. Ils sont classés dans les emprunts à court terme du bilan consolidé. Le 20 février 2013, la société a porté le plafond d'autorisation du programme de billets de trésorerie de Vivendi SA auprès de la Banque de France de 4 milliards d'euros à 5 milliards d'euros.

Les lignes de crédit bancaire de Vivendi SA et SFR, lorsqu'elles sont tirées, portent intérêt à taux variable.

Par ailleurs, une lettre de crédit d'un montant de 975 millions d'euros a été émise le 4 mars 2013 dans le cadre de l'appel du jugement Liberty Media (se reporter à la note 10). Cet engagement financier hors-bilan est sans impact sur la dette nette de Vivendi.

7.3 Notation de la dette financière

La notation de Vivendi au 13 mai 2013, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes condensés du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013, est la suivante :

Agence de notation	Date de notation	Type de dette	Notations	Perspective
Standard & Poor's	27 juillet 2005	Dette long terme <i>corporate</i>	BBB	Négative
		Dette court terme <i>corporate</i>	A-2	
		Dette senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	
Moody's	13 septembre 2005 (a)	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	Baa2	Négative (a)
Fitch Ratings	10 décembre 2004	Dette long terme senior non garantie (<i>unsecured</i>)	BBB	Stable

- a. Le 4 mars 2013, l'agence de notation Moody's a réaffirmé la notation de la dette à long terme Baa2 de Vivendi, en précisant l'avoir placée en perspective négative.

Note 8 Opérations avec les parties liées

Rémunérations des mandataires sociaux

Indemnités de départ de M. Jean-Bernard Lévy, ancien président du Directoire

Le Conseil de surveillance réuni le 28 juin 2012 a décidé le versement au profit de M. Jean-Bernard Lévy, au titre de la cessation de ses fonctions de président du Directoire, d'une indemnité de départ représentant 16 mois de rémunération fixe + variable, soit un montant de 3,888 millions d'euros, qui a été approuvée par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2013 (3^{ème} résolution). Par ailleurs, il a perçu en mars 2013 la rémunération variable due au titre de l'exercice 2012 *prorata temporis* (soit 560 000 euros), telle qu'arrêtée par le Conseil de Surveillance du 22 février 2013.

Avenant au contrat de travail de M. Philippe Capron, Directeur financier et Membre du Directoire

Le Conseil de surveillance, dans sa séance du 22 février 2013, a revu, après avis du Comité des ressources humaines, les éléments du contrat de travail de M. Philippe Capron et a autorisé la signature d'un avenant aux termes duquel il lui serait attribué une indemnité contractuelle de départ d'un montant brut égal à dix-huit mois de rémunération (fixe et variable cible), conforme aux recommandations de l'AFEP et du MEDEF. Le Directoire, dans sa séance du 17 avril 2013, a décidé de proposer au Conseil de surveillance de soumettre le versement de l'indemnité de départ contractuelle à des conditions de performance et à un plafonnement complémentaire, égal à deux années de la rémunération effectivement perçue. Cette indemnité ne serait versée qu'en cas de départ contraint de M. Philippe Capron, à l'initiative de la société. Elle ne serait pas due en cas de démission, de départ à la retraite ou de faute grave. M. Philippe Capron ne bénéficie d'aucune autre indemnité au titre de son contrat de travail et de son mandat social. Cet engagement conditionnel en faveur de M. Philippe Capron a été approuvé par l'Assemblée générale mixte du 30 avril 2013 (5^{ème} résolution).

Note 9 Engagements

Les principaux engagements contractés/amendés depuis le 31 décembre 2012 sont décrits ci-après.

- Engagements de contenus souscrits par Groupe Canal+ :
 - 31 janvier 2013 : renouvellement pour les trois prochaines saisons du contrat exclusif avec la *Premier League* de football anglaise ;
 - 14 février 2013 : obtention des droits exclusifs de diffusion en France du championnat du monde de Formule 1 ;
 - 2 avril 2013 : signature d'un accord de licence portant sur l'intégralité des nouvelles séries de HBO, pour les 5 saisons à venir.
- Le 16 janvier 2013, Maroc Telecom a signé une quatrième convention d'investissement avec l'Etat marocain, par laquelle Maroc Telecom s'engage à réaliser sur les années 2013 - 2015 un programme d'investissements de plus de 10 milliards de dirhams (soit environ 908 millions d'euros) qui doit créer 500 emplois directs. Ce programme vise la modernisation et l'extension des infrastructures pour répondre aux besoins croissants du trafic mobile et de l'Internet Haut Débit ainsi que le déploiement du réseau d'accès en fibre optique pour le très Haut Débit.
- Droits de liquidité de Lagardère sur sa participation minoritaire dans Canal+ France : le 11 avril 2013, Lagardère a une nouvelle fois exercé son droit de liquidité au titre de la fenêtre 2013.

Note 10 Litiges

Dans le cours normal de ses activités, Vivendi est mis en cause dans un certain nombre de procédures judiciaires, gouvernementales, arbitrales et administratives.

La description des litiges dans lesquels Vivendi ou des sociétés de son groupe sont parties (demandeur ou défendeur) est présentée dans la note 27 de l'annexe aux états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 figurant dans le Document de référence 2012 (pages 310 et suivantes) et dans la section 3 du Chapitre 1 figurant dans le Document de référence 2012 (pages 45 et suivantes). Les paragraphes suivants constituent une mise à jour au 13 mai 2013, date de la réunion du Directoire arrêtant les comptes du 1^{er} trimestre clos le 31 mars 2013.

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autre litige, arbitrage, procédure gouvernementale ou judiciaire ou fait exceptionnel (y compris toute procédure, dont l'émetteur a connaissance, qui est en suspens ou dont il est menacé) susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société et du groupe, autres que ceux décrits ci-dessous.

Plainte de Liberty Media Corporation

Le 28 mars 2003, Liberty Media Corporation et certaines de ses filiales ont engagé une action contre Vivendi et Jean-Marie Messier et Guillaume Hannezo devant le tribunal fédéral du District sud de New-York sur la base du contrat conclu entre Vivendi et Liberty Media relatif à la création de Vivendi Universal Entertainment en mai 2002. Les plaignants allèguent une violation des dispositions du Securities Exchange Act de 1934 et de certaines garanties et représentations contractuelles. Cette procédure a été consolidée avec la class action pour les besoins de la procédure de « *discovery* », mais en a été dissociée le 2 mars 2009. Le juge en charge du dossier a autorisé Liberty Media à se prévaloir du verdict rendu dans la class action quant à la responsabilité de Vivendi (« *collateral estoppel* »).

Le 25 juin 2012, le jury a rendu son verdict. Il a estimé que Vivendi était à l'origine de certaines déclarations fausses ou trompeuses et de la violation de plusieurs garanties et représentations contractuelles et a accordé à Liberty Media des dommages d'un montant de 765 millions d'euros. Vivendi a déposé plusieurs motions (« *post-trial motions* ») auprès du juge afin notamment que ce dernier écarte le verdict du jury pour absence de preuves et ordonne un nouveau procès.

Le 9 janvier 2013, le Tribunal a confirmé le verdict. Il a en outre accordé des intérêts avant jugement (« *pre-judgment interest* »), commençant à courir le 16 décembre 2001 jusqu'à la date d'homologation, au taux des billets du Trésor américain à un an. Le montant total de la condamnation s'élève à 945 millions d'euros avec les « *pre-judgment interest* ». Le 17 janvier 2013, le Tribunal a homologué le verdict, mais en a décalé la publication officielle afin de se prononcer sur deux « *post trial motions* » encore pendantes, qu'il a ensuite rejetées le 12 février 2013.

Le 15 février 2013, Vivendi a fait appel du jugement contre lequel il estime disposer de solides arguments. Le 13 mars 2013, Vivendi a déposé une motion auprès de la Cour d'appel, lui demandant de suspendre son examen de l'appel dans le dossier Liberty Media jusqu'à ce que le verdict dans la « *class action* » soit homologué et que l'appel dans ces deux dossiers soit examiné en même temps. Le 4 avril 2013, la Cour d'appel a accédé à la demande de Vivendi en acceptant d'entendre les deux dossiers en même temps. L'appel dans le dossier Liberty Media est donc suspendu jusqu'à ce que Vivendi puisse faire appel dans celui de la « *class action* ».

Sur la base du verdict rendu le 25 juin 2012 et de son homologation par le juge, Vivendi a comptabilisé au 31 décembre 2012 une provision d'un montant de 945 millions d'euros.

Parabole Réunion

En juillet 2007, Parabole Réunion a introduit une procédure devant le Tribunal de grande instance de Paris consécutive à l'arrêt de la distribution exclusive des chaînes TPS sur les territoires de La Réunion, de Mayotte, de Madagascar et de la République de Maurice. Par jugement en date du 18 septembre 2007, le Groupe Canal+ s'est vu interdire sous astreinte de permettre la diffusion par des tiers des dites chaînes, ou des chaînes de remplacement qui leur auraient été substituées. Groupe Canal+ a interjeté appel au fond de ce jugement. Le 19 juin 2008, la Cour d'Appel de Paris a infirmé partiellement le jugement et précisé que les chaînes de remplacement n'avaient pas à être concédées en exclusivité si ces chaînes étaient mises à disposition de tiers préalablement à la fusion avec TPS. Parabole Réunion a encore été débouté de ses demandes sur le contenu des chaînes en question. Le 19 septembre 2008, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Le 10 novembre 2009, la Cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par Parabole Réunion. Dans le cadre de ce litige, les différentes juridictions avaient eu l'occasion de rappeler qu'en cas de disparition de la chaîne TPS Foot, Groupe Canal+ devrait mettre à la disposition de Parabole Réunion une chaîne d'attractivité équivalente. Cette injonction était assortie d'une astreinte, en cas de non respect. Le 24 septembre 2012, Parabole Réunion a assigné à jour fixe les sociétés Groupe Canal+, Canal+ France et Canal+ Distribution, devant le Juge de l'exécution du Tribunal de grande instance de Nanterre, en liquidation de cette astreinte (une demande de liquidation ayant été préalablement rejetée par le Juge de l'exécution de Nanterre, la Cour d'Appel de Paris et la Cour de cassation). Le 6 novembre 2012, Parabole Réunion a étendu ses demandes aux chaînes TPS Star, Cinécinéma Classic, Culte et Star. Le 9 avril 2013, le Juge de l'exécution a déclaré Parabole Réunion partiellement irrecevable et l'a déboutée de ses autres demandes. Il a pris soin de rappeler que Groupe Canal+ n'était débiteur d'aucune obligation de contenu ou de maintien de programmation sur les chaînes mises à disposition de Parabole Réunion. Parabole Réunion a interjeté appel de ce jugement.

En parallèle, le 21 octobre 2008, Parabole Réunion et ses actionnaires ont assigné les sociétés Canal Réunion, Canal+ Overseas, CanalSatellite Réunion, Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution afin d'obtenir l'exécution forcée du protocole d'accord signé entre elles le 30 mai 2008, en vue du rapprochement de leurs activités de distribution de chaînes de télévision dans l'océan indien. Ce protocole, qui était soumis à la réalisation d'un certain nombre de conditions suspensives, était devenu caduc. Le 15 juin 2009, le Tribunal de commerce a rejeté les demandes de Parabole Réunion. Celle-ci a fait appel de cette décision et a été déboutée. Le 23 mai 2011, Parabole Réunion a formé un pourvoi en cassation. Ce pourvoi a été rejeté le 30 mai 2012.

Le 26 avril 2012, Parabole Réunion a assigné Canal+ France, Groupe Canal+ et Canal+ Distribution devant le Tribunal de grande instance de Paris aux fins de constater le manquement par les sociétés du Groupe Canal+ à leurs obligations contractuelles envers la société Parabole Réunion et à leurs engagements auprès du Ministre de l'Economie.

Koninklijke Philips Electronics contre UMG

Le 30 avril 2008, Koninklijke Philips Electronics a assigné UMG devant le tribunal fédéral du District sud de New-York, pour rupture de contrat et violation de brevet dans le cadre d'une licence de fabrication de CD. Le 1^{er} mars 2013, un jury a rendu un verdict défavorable à UMG. UMG a déposé plusieurs « *post trial motions* ». Le procès sur les dommages se tiendra en juin 2013.

Telefonica contre Vivendi au Brésil

Le 2 mai 2011, TELESP, la filiale de Telefonica au Brésil, a assigné Vivendi devant le Tribunal civil de São Paulo (*3^a Vara Cível do Foro Central da Comarca da Capital do Estado de São Paulo*) en demande de dommages et intérêts pour l'avoir prétendument empêchée d'acquérir le contrôle de GVT, ainsi que de la somme de 15 millions de reais brésiliens (environ 5,5 millions d'euros) correspondant aux frais engagés par TELESP en vue de cette acquisition. Début septembre 2011, Vivendi a déposé une exception d'incompétence contestant la compétence des tribunaux de São Paulo au profit de ceux de Curitiba. Cette exception d'incompétence a été rejetée le 14 février 2012, ce qui a été confirmé le 4 avril 2012 par la juridiction d'appel.

Le 30 avril 2013, le Tribunal a débouté Telefonica, faute d'éléments suffisants et concrets attestant de la responsabilité de Vivendi dans l'échec de Telefonica pour acquérir GVT. Le Tribunal a notamment souligné la nature intrinsèquement risquée des opérations sur les marchés financiers, que Telefonica ne pouvait ignorer. Le Tribunal a, par ailleurs, débouté Vivendi de sa demande reconventionnelle visant à être indemnisé pour le préjudice subi du fait de la campagne diffamatoire menée par Telefonica.

Note 11 Événements postérieurs à la clôture

Le 24 avril 2013, Vivendi a annoncé avoir reçu deux offres de reprise engageantes pour sa participation de 53,1 % dans le groupe Maroc Telecom. Vivendi est en train d'examiner ces propositions, dans le meilleur intérêt des actionnaires de Vivendi et du groupe Maroc Telecom.

Note 12 Application de la norme IAS 19 amendée

Vivendi a appliqué à compter du 1^{er} janvier 2013, avec effet rétrospectif au 1^{er} janvier 2012, la norme IAS 19 amendée - *Avantages du personnel* - d'application obligatoire au sein de l'Union européenne à compter de cette date. Les principes comptables modifiés et appliqués par Vivendi sont décrits dans la note 1. En conséquence de quoi, les états financiers de l'exercice 2012 ont été retraités conformément à la nouvelle norme.

12.1 Retraitements des principaux agrégats du compte de résultat consolidé

(en millions d'euros)	2012						
	1er trimestre clos le 31 mars	2e trimestre clos le 30 juin	Semestre clos le 30 juin	3e trimestre clos le 30 septembre	Sur neuf mois au 30 septembre	4e trimestre clos le 31 décembre	Exercice clos le 31 décembre
Résultat opérationnel (EBIT) (tel que publié antérieurement)	1 493	1 082	2 575	1 259	3 834	(956)	2 878
<i>Retraitements</i>							
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2	+ 6	+ 11	+ 17
Résultat opérationnel (EBIT) (retraité)	1 495	1 084	2 579	1 261	3 840	(945)	2 895
Résultat net, part du groupe (tel que publié antérieurement)	697	463	1 160	491	1 651	(1 487)	164
<i>Retraitements</i>							
Charges administratives et commerciales	+ 2	+ 2	+ 4	+ 2	+ 6	+ 11	+ 17
Autres charges financières	-	+ 1	+ 1	-	+ 1	-	+ 1
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	-	- 3	- 3
Résultat net, part du groupe (retraité)	699	466	1 165	493	1 658	(1 479)	179
Résultat net, part du groupe par action (tel que publié antérieurement)	0,54	0,36	0,90	0,38	1,28	(1,12)	0,13
Résultat net, part du groupe par action (retraité)	0,54	0,36	0,91	0,38	1,28	(1,12)	0,14

12.2 Retraitements des charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres

(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars 2012			Exercice clos le 31 décembre 2012		
	Application			Application		
	Publié	d'IAS19 amendée	Retraité	Publié	d'IAS19 amendée	Retraité
Résultat net	941	+ 2	943	949	+ 15	964
Gains/(pertes) actuariels liés aux régimes de retraites à prestations définies, nets	-	- 15	(15)	-	- 61	(61)
Eléments non recyclables en compte de résultat	-	- 15	(15)	-	- 61	(61)
Ecart de conversion	(224)	-	(224)	(605)	-	(605)
Gains/(pertes) latents, nets	18	-	18	103	-	103
<i>Dont Instruments de couverture de flux de trésorerie</i>	9	-	9	22	-	22
<i>Instruments de couverture d'un investissement net</i>	-	-	-	17	-	17
<i>Effet d'impôts</i>	2	-	2	1	-	1
<i>Instruments de couverture, nets</i>	11	-	11	40	-	40
<i>Actifs disponibles à la vente, nets</i>	7	-	7	63	-	63
Autres impacts, nets	(1)	-	(1)	-	-	-
Eléments recyclables ultérieurement en compte de résultat	(207)	-	(207)	(502)	-	(502)
Charges et produits comptabilisés directement en capitaux propres	(207)	- 15	(222)	(502)	- 61	(563)
Résultat global	734	- 13	721	447	- 46	401
Dont						
Résultat global, part du groupe	515	- 12	503	(317)	- 45	(362)
Résultat global, intérêts minoritaires	219	- 1	218	764	- 1	763

12.3 Retraitements des bilans consolidés

(en millions d'euros)	31 décembre 2012 Publié	Application d'IAS19 amendée	31 décembre 2012 Retraité	31 décembre 2011 Publié	Application d'IAS19 amendée	1er janvier 2012 Retraité
ACTIF						
Ecart d'acquisition	24 656	-	24 656	25 029	-	25 029
Actifs de contenus non courants	3 327	-	3 327	2 485	-	2 485
Autres immobilisations incorporelles	5 190	-	5 190	4 329	-	4 329
Immobilisations corporelles	9 926	-	9 926	9 001	-	9 001
Titres mis en équivalence	388	-	388	135	-	135
Actifs financiers non courants	514	- 26	488	394	- 15	379
Impôts différés	1 400	+ 45	1 445	1 421	+ 26	1 447
Actifs non courants	45 401	+ 19	45 420	42 794	+ 11	42 805
Stocks	738	-	738	805	-	805
Impôts courants	819	-	819	542	-	542
Actifs de contenus courants	1 044	-	1 044	1 066	-	1 066
Créances d'exploitation et autres	6 587	-	6 587	6 730	-	6 730
Actifs financiers courants	364	-	364	478	-	478
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 894	-	3 894	3 304	-	3 304
	13 446	-	13 446	12 925	-	12 925
Actifs détenus en vue de la vente	667	-	667	-	-	-
Actifs courants	14 113	-	14 113	12 925	-	12 925
TOTAL ACTIF	59 514	+ 19	59 533	55 719	+ 11	55 730
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF						
Capital	7 282	-	7 282	6 860	-	6 860
Primes d'émission	8 271	-	8 271	8 225	-	8 225
Actions d'autocontrôle	(25)	-	(25)	(28)	-	(28)
Réserves et autres	2 937	- 140	2 797	4 390	- 95	4 295
Capitaux propres attribuables aux actionnaires de Vivendi SA	18 465	- 140	18 325	19 447	- 95	19 352
Intérêts minoritaires	2 971	- 5	2 966	2 623	- 4	2 619
Capitaux propres	21 436	- 145	21 291	22 070	- 99	21 971
Provisions non courantes	3 094	+ 164	3 258	1 569	+ 110	1 679
Emprunts et autres passifs financiers à long terme	12 667	-	12 667	12 409	-	12 409
Impôts différés	991	-	991	728	-	728
Autres passifs non courants	1 002	-	1 002	864	-	864
Passifs non courants	17 754	+ 164	17 918	15 570	+ 110	15 680
Provisions courantes	711	-	711	586	-	586
Emprunts et autres passifs financiers à court terme	5 090	-	5 090	3 301	-	3 301
Dettes d'exploitation et autres	14 196	-	14 196	13 987	-	13 987
Impôts courants	321	-	321	205	-	205
	20 318	-	20 318	18 079	-	18 079
Passifs associés aux actifs détenus en vue de la vente	6	-	6	-	-	-
Passifs courants	20 324	-	20 324	18 079	-	18 079
Total passif	38 078	+ 164	38 242	33 649	+ 110	33 759
TOTAL CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	59 514	+ 19	59 533	55 719	+ 11	55 730

12.4 Retraitements des tableaux des flux de trésorerie consolidés

(en millions d'euros)	1er trimestre clos le 31 mars 2012			Exercice clos le 31 décembre 2012		
	Publié	Application d'IAS19		Publié	Application d'IAS19	
		amendée	Retraité		amendée	Retraité
Activités opérationnelles						
Résultat opérationnel	1 493	+ 2	1 495	2 878	+ 17	2 895
Retraitements	745	- 2	743	5 199	- 17	5 182
<i>Dont amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i>	746	-	746	3 929	-	3 929
<i>dotation de provision au titre du litige Liberty Media Corporation aux Etats-Unis</i>	-	-	-	945	-	945
<i>autres produits du résultat opérationnel</i>	(5)	-	(5)	(22)	-	(22)
<i>autres charges du résultat opérationnel</i>	22	-	22	235	-	235
Investissements de contenus, nets	(96)	-	(96)	(299)	-	(299)
Marge brute d'autofinancement	2 142	-	2 142	7 778	-	7 778
Autres éléments de la variation nette du besoin en fonds de roulement opérationnel	(412)	-	(412)	90	-	90
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant impôt	1 730	-	1 730	7 868	-	7 868
Impôts nets payés	376	-	376	(762)	-	(762)
Flux nets de trésorerie provenant des activités opérationnelles	2 106	-	2 106	7 106	-	7 106
Activités d'investissement						
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(2 106)	-	(2 106)	(4 516)	-	(4 516)
Acquisitions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie acquise	(11)	-	(11)	(1 374)	-	(1 374)
Acquisitions de titres mis en équivalence	-	-	-	(322)	-	(322)
Augmentation des actifs financiers	(83)	-	(83)	(99)	-	(99)
Investissements	(2 200)	-	(2 200)	(6 311)	-	(6 311)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	4	-	4	26	-	26
Cessions de sociétés consolidées, nettes de la trésorerie cédée	5	-	5	13	-	13
Cessions de titres mis en équivalence	-	-	-	11	-	11
Diminution des actifs financiers	14	-	14	215	-	215
Désinvestissements	23	-	23	265	-	265
Dividendes reçus de sociétés mises en équivalence	-	-	-	3	-	3
Dividendes reçus de participations non consolidées	-	-	-	1	-	1
Flux nets de trésorerie affectés aux activités d'investissement	(2 177)	-	(2 177)	(6 042)	-	(6 042)
Activités de financement						
Augmentations de capital liées aux rémunérations fondées sur des instruments de capitaux propres de Vivendi SA	-	-	-	131	-	131
Cessions/(acquisitions) de titres d'autocontrôle de Vivendi SA	(22)	-	(22)	(18)	-	(18)
Dividendes versés aux actionnaires de Vivendi SA	-	-	-	(1 245)	-	(1 245)
Autres opérations avec les actionnaires	(188)	-	(188)	(229)	-	(229)
Dividendes versés par les filiales à leurs actionnaires minoritaires	(19)	-	(19)	(483)	-	(483)
Opérations avec les actionnaires	(229)	-	(229)	(1 844)	-	(1 844)
Mise en place d'emprunts et augmentation des autres passifs financiers à long terme	2 425	-	2 425	5 859	-	5 859
Remboursement d'emprunts et diminution des autres passifs financiers à long terme	(3 767)	-	(3 767)	(4 217)	-	(4 217)
Remboursement d'emprunts à court terme	(1 027)	-	(1 027)	(2 615)	-	(2 615)
Autres variations des emprunts et autres passifs financiers à court terme	2 601	-	2 601	3 056	-	3 056
Intérêts nets payés	(139)	-	(139)	(568)	-	(568)
Autres flux liés aux activités financières	-	-	-	(98)	-	(98)
Opérations sur les emprunts et autres passifs financiers	93	-	93	1 417	-	1 417
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	(136)	-	(136)	(427)	-	(427)
Effet de change	(33)	-	(33)	(47)	-	(47)
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(240)	-	(240)	590	-	590
Trésorerie et équivalents de trésorerie						
Ouverture	3 304	-	3 304	3 304	-	3 304
Clôture	3 064	-	3 064	3 894	-	3 894